



HAL
open science

Les leviers techniques et humains de mise en place d'un Plan d'Écologie Urbaine Participative. Cas d'étude: Vitry-sur-Seine

Claire Barrière

► To cite this version:

Claire Barrière. Les leviers techniques et humains de mise en place d'un Plan d'Écologie Urbaine Participative. Cas d'étude: Vitry-sur-Seine. Sciences du Vivant [q-bio]. 2018. dumas-01929157

HAL Id: dumas-01929157

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01929157>

Submitted on 21 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Année universitaire : 2018 - 2019

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des Espaces Végétalisés
Urbains

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Les leviers techniques et humains de mise en place d'un Plan d'Ecologie Urbaine Participative

Cas d'étude : Vitry-sur-Seine

Par : Claire BARRIERE

Soutenu à Angers, le 17 Septembre 2018

Devant le jury composé de :

Président : Gilles GALOPIN

Maître de stage : Margaux DUPRE

Enseignant référent : Emeline ESTCATS-GUILLOU

Jury extérieur : Damien Rousseliere

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation

«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»



Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du **maître de stage** ⁽²⁾ :
(ou de l'étudiant-entrepreneur)

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur⁽³⁾ **Nom Prénom Claire BARRIERE**

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'**auteur** :

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'**enseignant** :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

UN GRAND MERCI

A Margaux Dupré, pour le temps et l'énergie déployés dans l'accompagnement de mon stage de fin d'étude. Sa joie de vivre et son ambition ont fait de ce stage, une expérience professionnelle et personnelle enrichissante.

A Laetitia Libouton, Directrice des Espaces Verts, Etienne Gourbesville, le chef du Service Etude et Travaux des Espaces Verts et l'ensemble du service pour leur accueil et leur aide.

A Pascal Papadopoulos, Responsable du pôle écologie, pour ses conseils et son enthousiasme communicatif.

A Fabienne Pélerin, Secrétaire du Service Etude et Travaux des Espaces Verts pour sa gentillesse et sa spontanéité.

A Peter Lewis pour son optimisme perpétuel et les moments de rire.

A l'ensemble des personnes travaillant à la Direction Architecture et Espaces-Verts, pour leur attention et leur convivialité qui m'ont permise de me glisser dans la vie de la mairie de Vitry-sur-Seine, ne serait-ce que pour quelques mois.

A la mairie de Vitry-sur-Seine pour avoir mis en place un stage en écologie participative

A l'ensemble du personnel d'Agro-campus-Ouest pour l'accompagnement de ces trois ans de formation et plus particulièrement ; Emeline LESCAT pour l'accompagnement de ce mémoire, Gilles GALOPIN et Laure BAUDET pour l'accompagnement de cette dernière année de formation.

Je terminerai en remerciant l'ensemble de mes amis et de ma famille pour leur soutien, leur aide, et leur motivation au cours de la rédaction de ce mémoire et de ma formation.

AVANT - PROPOS

Interview de Jean Claude Kennedy, Maire de Vitry sur Seine
Premier Mardi d'Imagine Vitry, le 6 Mars 2018
Salle Marcel-Paul, Vitry sur Seine

« Quelle aventure représente Imagine Vitry pour vous ?

Plus de 3 000 Vitriots ont participé aux rencontres Imagine Vitry et j'en suis fier. Nous venons de passer quatre mois à débattre, sincèrement, respectueusement, avec des milliers d'habitants. J'ai été passionné par leurs récits, leurs paroles, particulièrement touché par leurs approches personnelles, presque intimes. Les Vitriots ont raconté leur histoire. Leurs origines illustrent cette ville cosmopolite, cette ville monde. Et avec mes origines turque, sicilienne et irlandaise, je me sens proche d'eux. Nous avons partagé nos espoirs, nos envies, nos rêves, dans un grand débat d'idées. Nous avons fait société ensemble et le mot n'est pas de trop dans la période que nous vivons. Cette magnifique expérience m'a donné un immense espoir : je suis convaincu qu'ensemble, par la démocratie, rien n'est impossible. Cet espoir, j'aurai à cœur de le partager avec les Vitriots.

Que reprenez-vous de cette aventure ?

Le premier enseignement, c'est la disponibilité des Vitriots et leur intérêt à discuter de l'avenir de leur ville. Alors que le pays vit une grave crise démocratique, que la désaffection des urnes est forte, Imagine Vitry montre qu'il est possible de faire de la politique autrement, d'échanger franchement, de tout se dire et de construire ensemble un avenir commun. Un autre enseignement de ces rencontres, c'est cette relation forte des Vitriots à leur ville, leur attachement. Pour la grande majorité d'entre eux, si Vitry n'est pas leur ville d'origine, elle est devenue leur ville. C'est très fort ! Vitry permet à chacun d'être soi, d'être différent, mais unis par le sentiment d'être Vitriot. Cette diversité est notre force. Cette reconnaissance des différences doit nous pousser à accentuer notre action en faveur d'une ville attentive aux plus fragiles. L'âme de Vitry, c'est aussi sa jeunesse, et j'ai entendu l'attention de chacun à la réussite des jeunes. Nous avons à apprendre de leur dynamisme et de leur regard sur le monde qui émerge. Et nous devons nous mobiliser pour leur réussite. Notre attachement à notre ville témoigne de notre volonté de préserver ensemble une ville faite pour les Vitriots : Vitry doit rester Vitry et ne pas devenir le Grand Paris, mais le Grand Vitry, respectueuse de ses habitants, ouverte aux autres, conviviale. Nous devons préserver l'originalité de notre ville, en la préservant de la spéculation immobilière et foncière et en stimulant son dynamisme. Vitry présente des atouts, elle peut avoir de l'ambition, celle d'être au cœur de la réussite économique de la métropole. Cette réussite ne sera possible qu'en permettant à ceux qui font la richesse de la métropole d'y habiter.

Quelle suite souhaitez-vous donner à cette démarche ?

Nous poursuivons Imagine Vitry avec tout l'esprit qui a fait sa réussite, en réaffirmant la légitimité de l'expertise des habitants dans la co-construction de la ville. Les Vitriots nous ont formulé des propositions et nous avons pris des engagements auprès des Vitriots. Nous suivrons de près, avec eux, la mise en œuvre de ces engagements lors des Mardis d'Imagine qui réuniront élus, services et habitants. Puis nous en rendrons compte : nous organiserons un rendez-vous annuel sur leur état d'avancement et de nouvelles rencontres dans deux ans. Parallèlement, nous construirons ensemble un projet de rénovation urbaine dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) qui ne peut être dissocié de cette démarche.

»

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 Les mégalo-poles ; villes de plus de 10 millions d'habitants. (ARTE, 2014)

Figure 2 Les attentes des citoyens pour les villes de demain. (UNEP, 2016)

Figure 3 Evolution de la population de Vitry sur Seine de 2006 à 2014 (INSEE, 2014)

Figure 4 Carte interactive du Street-Art à Vitry sur Seine (trompe l'oeil. , 2018)

Figure 5 Panda roux de Louis Masai, 2016 (Grippon, 2016)

Figure 6 Les sentinelles de Kouka, 2013 (Lemoine, 2013)

Figure 7 Les Mamans licornes de Quentin Chaudat, 2017 (Grippon, 2017)

Figure 8 Les boîtes aux lettres des C215, 2010 (Lemoine, 2012)

Figure 9 Ancienne Forcerie de Lilas (Département du Val de Marne, 2014)

Figure 10 Jardins Familiaux (Département du Val de Marne, 2014)

Figure 11 Collection de Lilas départementale (Département du Val de Marne, 2014)

Figure 12 Pâturage (Département du Val de Marne, 2014)

Figure 13 Ancienne Plâtrerie (Département du Val de Marne, 2014)

Figure 14 Carte postale du port de Vitry sur Seine au XIX^{ème} siècle (FWR Finance, 2018)

Figure 15 Carte postale des usines Vedovelli de Vitry sur Seine au XIX^{ème} siècle (FWR Finance, 2018)

Figure 16 Tableau des outils d'aménagement de Vitry sur seine (Vitry, Le Grand Pari Humain, 2016)

Figure 17 Serre collective du Candide à Vitry sur Seine (Luc Boegly, 2012)

Figure 18 Serre collective du Candide à Vitry sur Seine (Luc Boegly, 2012)

Figure 19 Le premier et le second schéma de Burgess (Burgess, 1925)

Figure 20 Organigramme de la Direction des Espaces Verts (Claire BARRIERE, 2018)

Figure 21 Compostage de quartier de l'espace Kommer (Claire Barriere, 2018)

Figure 22 Inauguration du jardin partagé de Kommer (Alexandre Bonnemaïson, 2018)

Figure 23 Semi de la prairie fleurie d'Audigeois avec les élèves de l'école Jean Moulin (Claire Barriere, 2018)

Figure 24 Atelier Bac-sac Groupe scolaire Langevin (Margaux Dupré, 2017)

Figure 25 Arborescence des fiches actions du PEUP (Claire Barriere, 2018)

Figure 26 Organisation des leviers (Claire Barriere, 2018)

Figure 27 Le leviers environnemental (Claire Barriere, 2018)

Figure 28 Services écosystémiques (MEA, 2005)

Figure 19 Visuel d'un Aménagement Passeport Végétal (Claire Barriere, 2018)

Figure 30 Carte des Espaces carencés en espaces verts (DEV, 2017)

Figure 31 Jardin Partagé de Kommer (Claire BARRIERE, 2018)

Figure 32 Compostage de quartier du Port à l'anglais (Margaux Dupré, 2018)

Figure 33 Inauguration du Jardin partagé de Kommer (Alexandre Bonnemaïson, 2018)

Figure 34 Inauguration du Jardin partagé de Kommer (Alexandre Bonnemaïson, 2018)

Figure 35 « Le Potager d'Elsa » du jardin partagé de Kommer (Claire Barriere, 2018)

Figure 36 Le levier économique (Claire Barriere, 2018)

Figure 27 Budget local de Vitry-sur-Seine de 2018 d'après la ville de Vitry-sur-Seine et la Direction de l'information légale (Claire Barriere, 2018)

Figure 38 Evolution du budget de fonctionnement de la DEV de 2013 à 2018 (DEV, 2018)

Figure 39 Coût annuel TTC du passeport végétal (Claire Barriere, 2018)

Figure 40 Bilan de fonctionnement du PEUP (Claire Barriere, 2018)

Figure 41 Financement participatif (Claire Barriere, 2018)

Figure 42 Le levier communication (Claire Barriere, 2018)

Figure 43 Café-asso du 23 juin 2018 de la maison de la vie associative (MVA, 2018)

Figure 44 Charte de vie du jardin partagé de Kommer (DEV, 2018)

Figure 45 Carte interactive des initiatives de végétalisation citoyenne, de la ville de Rosemont (Rosemont–La Petite-Patrie, 2018)

Figure 46 Le levier politique (Claire Barriere, 2018)

Figure 47 Végétalisation citoyenne rue Vial (Margaux Dupré, 2014)

Figure 48 Le levier politique (Claire Barriere, 2018)

Figure 49 Le guide des plantes sauvage des villes de France (Muséum National d'Histoire Naturelle, 2012)

Figure 50 Approche de la représentation dans projets participative d'après un rapport de l'ADEM de 2016 (Claire Barriere, 2018)

LISTE DES ABREVIATIONS

- AOT** : Autorisation d'Occupation Temporaire
- CEES** : Centre Européen d'Études Sociologiques
- CRP** : Centre de Recherches Politiques
- DEV** : Direction des Espaces Verts
- DGST** : Direction General des Services Techniques
- DT** : Direction Technique
- DVE** : Direction Voirie Environnement
- EPA** : Etablissement Public d'Aménagement
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
- MVA** : Maison de la Vie Associative
- NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- OIN** : Opération d'Intérêt National
- PEUP** : Plan d'Ecologie Urbaine Participative
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PPI** : Programmation Pluriannuel d'investissement
- PPF** : Programmation Pluriannuel de fonctionnement
- SETEV** : Service Etude et Travaux Espaces Verts
- SEMEV** : Service Entretien et Maintenance Espaces Verts
- TVB** : Trame verte et bleu
- UNEP** : Union National des Entrepreneurs du Paysage
- ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté



Inauguration du jardin partagé de Kommer
2 mai 2018
(Alexandre Bonnemaïson, 2018)

GLOSSAIRE

La source utilisée pour la sémantique de chaque mot ou notion est choisie en fonction de son expertise. Certaines notions nouvelles ou complexes par leur nature telle que l'écologie urbaine participative, ou la démocratie participative, ne peuvent être définies comme étant des vérités générales.

Citoyen, citoyenne : Personne jouissant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote (par opposition aux étrangers). (Larousse)

Direction Technique : Etape de validation concernant les projets d'aménagements de la ville en présence des Directions Espaces-Verts, Architectures, Voirie-Environnement et Foncier ainsi que la Direction Générale des Services Techniques et la Direction Générale des Services Administratifs.

Ecologie : Science ayant pour objet les relations des êtres vivants (animaux, végétaux, micro-organismes) avec leur environnement, ainsi qu'avec les autres êtres vivants. (Larousse)

Ecologie urbaine : Etude des interactions de « l'écosystème ville » entre la forme urbaine, la pression anthropique et la biodiversité. Son rôle étant de mettre en avant les dysfonctionnements à forts impacts environnementaux et de proposer des solutions. Ces dernières doivent permettre d'obtenir un système équilibré, durable et confortable pour l'ensemble des formes de vies établis en ville (prédateurs, nutrition, production de biomasse, circulation). (Margaux Dupré, chargée d'étude écologie urbaine, DEV, 2018)

Ecologie urbaine participative : Partie de l'écologie urbaine qui a pour but de redonner aux citoyens une place d'acteur dans l'écosystème urbain. Elle laisse la place à une expression et une appropriation citoyenne par la végétalisation de l'espace. (Margaux Dupré, chargée d'étude écologie urbaine, 2018)

Espace public : Des lieux ou espaces partagés par tous, la trame de tous les espaces extérieurs et publics de la ville (Faustine Clair, paysagiste, DEV, 2018)

Espaces verts : Ce sont des espaces ouverts ou fermés mais accessibles à tous, qui présentent les trois strates végétales. Ils offrent la possibilité d'usages partagés mettant en valeur la multifonction des lieux. Ils sont évolutifs, de par leurs usages, leurs gestions, les attentes et le développement urbain. (Olivia Durand-Bestry, paysagiste, DEV, 2018)

Habitants : Personne qui habite, vit ordinairement en un lieu et qui y a sa résidence. (Larousse)

Secteur : Etape de validation auprès des élus concernés.

Sommaire

| | |
|-------------------|---|
| Introduction..... | 1 |
|-------------------|---|

| | |
|---|---|
| Partie I : Contexte et définition d'un Plan d'Ecologie Urbaine Participative..... | 3 |
|---|---|

| | |
|---|----|
| I. Vitry-sur Seine, un cas d'étude propice à l'écologie urbaine participative ? | 3 |
| 1. Une population urbaine dynamique | 3 |
| 2. Une ville d'expression citoyenne artistique | 4 |
| 3. Un renouvellement urbain d'envergure..... | 6 |
| 4. Une politique participative forte..... | 9 |
| 5. Une valorisation de la nature dans le paysage urbain | 10 |
| II. De l'écologie urbaine | 11 |
| 1. Une vision sociologique et théorique..... | 11 |
| 2. Une vision alternative et technique | 12 |
| III. A l'écologie urbaine participative..... | 12 |
| 1. Des enjeux citoyens et environnementaux..... | 12 |
| 2. Une réponse au fil de l'eau..... | 13 |
| 3. Un plan d'action global..... | 13 |

| | |
|--|----|
| Partie II : Mise en place et leviers techniques..... | 15 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| I. Le levier environnemental..... | 15 |
| 1. Améliorer le cadre de vie | 15 |
| 2. Simplifier la gestion de l'espace public | 18 |
| 3. Les limites rencontrées du levier environnemental..... | 19 |
| 4. Les potentiels d'évolution du PEUP..... | 20 |
| II. Le levier économique | 21 |
| 1. Adapter les actions au budget local | 22 |
| 2. Les limites rencontrées du levier économique | 24 |
| 3. Potentiel d'évolution du PEUP | 25 |
| III. Le levier de communication | 26 |
| 1. Communiquer avec les services de la ville | 26 |
| 2. Communiquer avec le public..... | 27 |
| 3. Les Limites rencontrées du levier de communication..... | 29 |
| 4. Les potentiels d'évolution du PEUP..... | 29 |

| | |
|--|-----------|
| Partie III : Mise en place et leviers humains..... | 31 |
| I. Le levier politique | 31 |
| 1. Satisfaire une demande locale | 31 |
| 2. Renforcer le lien entre les citoyens et le service public | 32 |
| 3. Favoriser une réappropriation de l'espace public..... | 33 |
| 4. Les Limites rencontrées du levier politique | 33 |
| 5. Les potentiels d'évolution du PEUP..... | 34 |
| II. Le levier social | 35 |
| 1. Sensibiliser le public | 35 |
| 2. Développer les liens sociaux | 36 |
| 3. Valoriser le milieu associatif..... | 36 |
| 4. Les limites rencontrées du levier social..... | 37 |
| 5. Les potentiels d'évolution du PEUP..... | 38 |
| Conclusion | 39 |

« Si on veut une ville durable, il faut du vert, on n'a pas le choix.
Mon Vitry idéal, ce serait un Vitry vert,
un green Vitry,
un Vitry durable »
(Vitriot, Imagine Vitry, 2017)

Introduction



Figure 1 Les mégalo-poles ; villes de plus de 10 millions d'habitants. (ARTE, 2014)

Actuellement, les villes représentent seulement 2% de la surface du globe, mais concentrent plus de 50% de la population mondiale, et ce chiffre continue de croître. Les statistiques prévoient une augmentation jusqu'à 65% d'ici 2050 (ONU, 2014). Cette augmentation de la population citadine impose de gros changements pour que les rouages de l'écosystème urbain continuent de fonctionner de manière efficace, c'est-à-dire efficace et capable de revenir à son état initial après toutes perturbations. Ces changements doivent également être adaptés aux besoins des urbains.

Une enquête réalisée par l'ESSEC auprès de 1000 étudiants a montré que leur vision de la ville de demain est, en premier lieu une ville durable, en accord avec son environnement naturel. En deuxième position seulement, il s'agit d'une ville technologique et hyper connectée ainsi qu'une ville dense (ESSEC, 2014). Cette conception de la ville par un petit échantillon des urbains de demain est en accord avec les conclusions de l'étude « Ville en vert, Ville en vie : un nouveau modèle de société » qui annonce que « 6 français sur 10 affirment que la création d'espaces verts en ville est la priorité numéro un » (UNEP-IFOP, 2016)¹.

Il est donc question d'une « ville verte » en tant que ville durable, prenant en compte l'impact carbone, la valorisation des déchets, la consommation énergétique, ou la protection de la biodiversité.

L'accroissement des villes et le besoin de naturalité des citoyens annoncent des enjeux forts pour l'écologie urbaine de demain. Qu'il s'agisse d'espaces végétalisés, de coulées vertes, de « dents creuses » ou de grands axes de circulation l'écologie urbaine a son rôle à jouer. Historiquement, la ville est associée à un élément de destruction de nature. Les zones urbaines et fortement bétonnées sont mises en concurrence avec les espaces naturels ou agricoles. Or les villes d'aujourd'hui ayant déjà pris le tournant de la loi Labbé² ne seraient-elles pas des espaces plus riches écologiquement que les grandes plaines de la Beauce ? De plus en plus, la biodiversité et l'agriculture raisonnée s'insèrent dans les villes. Le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) considère la ville comme « un acteur incontournable des biodiversités régionales et nationales en France ».

A cela rajoute aux retours du végétal en ville, une révolution digitale et un engagement citoyen croissant. La déclaration de Rio lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 déclare que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens », (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et



Figure 2 Les attentes des citoyens pour les villes de demain. (UNEP, 2016)

¹ Rapport ASTERES pour le compte de l'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DU PAYSAGE (Enquête sur 1013 personnes)

² Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse chimique ou organique sur l'espace public.

le développement, 1992). Cela place la participation citoyenne comme une des solutions préférentielles pour construire une ville durable.

La démocratie participative est aujourd'hui une pratique couramment utilisée au sein des collectivités. Loïc Blondiaux, définit cette dernière comme « l'ensemble des démarches et des procédures qui visent à associer les citoyens « ordinaires »³ au processus de décision politique, ce qui permet de renforcer le caractère démocratique du régime politique. Elle comprend à la fois la démocratie participative institutionnalisée, [...] et toutes les initiatives plus spontanées et informelles qui résultent des citoyens eux-mêmes et de la société civile organisée ». (Blondiaux, 2018)

La démocratie participative se matérialise dans l'action publique par une grande diversité de formes et de moyens. Son essor reflète la prise de conscience des collectivités sur le rôle des citoyens dans la construction des villes de demain, et plus particulièrement dans la place de la nature en ville. (CEREMA, 2016).

En résumé, les citoyens doivent pouvoir participer à la construction de villes plus vertes. Cela ouvre donc la porte à la place de l'écologie urbaine participative dans l'action publique. La « Maitrise d'ouvrage public peut sensibiliser aux enjeux de la biodiversité, informer sur la nature existante, écouter les attentes des citoyens, chercher à comprendre l'intérêt de chacun, et mettre à profit l'expertise de chacun pour construire un projet qui emporte l'adhésion de la majorité » (CEREMA, 2016).

Si le rôle de l'écologie urbaine participative, n'est plus à défendre dans la vision de ville verte de demain, son poids dans la « balance projet » et encore trop faible. Elle est souvent relayée après les questions d'infrastructures ou de voirie, alors qu'elle devrait y être intimement liée. Ce changement au sein de l'action publique n'est pas simple, d'où la problématique suivante ;

Quel sont les leviers permettant de mettre en place un Plan d'Écologie Urbaine Participative au sein de l'action publique ?

—

Observations et premières conclusions à travers le cas d'étude de Vitry-sur-Seine

Ce mémoire n'a pas pour objectif de définir les différentes typologies de participations citoyennes ou encore de donner une méthode universelle pour mettre en place une participation citoyenne au sein de l'action publique. Il prend comme cas d'étude la Ville de Vitry-sur-Seine et son Plan d'Écologie Urbaine Participatif porté et créé par le pôle Écologie Urbaine de la Direction Espaces Verts en 2018. Il est question de couvrir les leviers d'actions et les problématiques associées pour porter et mettre en œuvre des actions d'écologie urbaine participatives. Il est donc question d'apporter des éléments de réponses, et de mettre en lumière les obstacles potentiels mais non de prétendre à des généralités.

Il s'agira tout d'abord de revenir sur la définition et les caractéristiques de l'écologie urbaine participative et de sa mise en application au sein de l'action publique vitriote. Ensuite il sera présenté les leviers techniques dont les leviers environnementaux, économiques et de communication. Puis, nous discuterons des leviers humains répartis en leviers politiques et sociales.

³ Citoyens « ordinaires » : des citoyens sans responsabilité politique, et non organisés.

Partie I : Contexte et définition d'un Plan d'Écologie Urbaine Participative

Cette première partie pose le cadre d'étude défini par un territoire : Vitry-sur-Seine et une thématique : l'écologie urbaine participative.

I. Vitry-sur Seine, un cas d'étude propice à l'écologie urbaine participative ?

Avant de mettre en place un plan d'action, il est nécessaire de faire un diagnostic de la ville. Ce diagnostic est fait en gardant comme objectif final : la mise en place d'actions en écologie urbaine participatives.

L'ensemble des paramètres décrits dans cette partie ont mené à l'émergence d'une écologie urbaine à part entière, qui sera décrite dans un second temps. Attention, l'ordre d'apparition de ces paramètres n'implique pas une hiérarchisation d'importance.

1. Une population urbaine dynamique

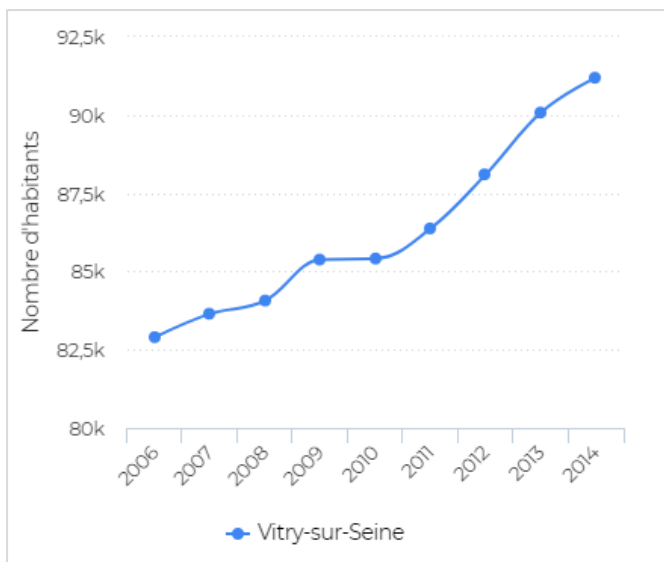


Figure 3 Evolution de la population de Vitry sur Seine de 2006 à 2014 (INSEE, 2014)

Le premier élément de diagnostic qui s'impose est le facteur démographique. Les projets proposés doivent être adaptés au public visé, au même titre qu'une campagne marketing. Il est donc important de connaître la typologie et l'évolution de la population sans pour autant essayer de définir un usager type en oubliant les particularités de chacun.

A l'image de la population urbaine, la population de Vitry-sur-Seine augmente de manière éloquent en atteignant un nombre de 92 531 habitants au premier janvier 2018. (INSEE, 2018). En 2016, elle

devient la plus grande ville du Val-de-Marne en passant devant Créteil. Ce résultat se retrouve dans l'évolution de la population de 8.3 % sur les 5 dernières années.

De plus, la population de Vitry-sur-Seine est une population jeune. Les 15-30 ans représentent 19.8 % de la population, contre 13, 6 % pour la moyenne nationale de la population urbaine (INSEE, 2014).

En Outre, Vitry-sur-Seine est également une ville cosmopolite comme l'illustre la campagne d'été 2014 du Mac Val, « Un été Cosmopolite ». Le Musée de la ville a mis en scène des focus sur la culture artistique vietnamienne, en soulignant les liens entre le Vietnam et les villes du Val de Marne. Ce caractère cosmopolite est une richesse pour la ville en termes de culture, de connaissance ou de pratique du fait de la diversité des influences extérieures.

Un exemple parlant est celui des espèces cultivées dans le jardin partagé de Komer situé dans le Sud-Ouest de la ville. Une partie des jardiniers provenant du Mali ont planté du Gombo, ou *Abelmoschus esculentus*. Il s'agit d'une espèce tropicale utilisée dans l'alimentation malienne. La plantation de ce légume peu ou non connu par le reste des jardiniers n'a pas uniquement permis de diversifier les espèces présentes dans le jardin. Elle a à la fois permis de sensibiliser les jardiniers en herbes sur la diversité des espèces, et aux jardiniers plus expérimentés d'échanger autour de différences de pratiques maraichères d'un pays à l'autre.

L'INSEE recense une population étrangère de 19.8 % (INSEE, 2014). Ce chiffre prend en compte les personnes qui résident en France mais qui ne possèdent pas la nationalité française.⁴ Ce chiffre ne reflète que partiellement la diversité d'origine de la population puisqu'il ne tient pas compte des personnes ayant la nationalité française.

Cette richesse de culture se retrouve dans l'identité culturelle et artistique de la ville et notamment dans le développement du Street-art.

2. Une ville d'expression citoyenne artistique

« Le Street-Art: un art de ville pour une ville d'art » (Viry sur Seine, 2017). Qu'il s'agisse d'une façade, d'une clôture, d'un potelet ou d'une boîte aux lettres, Vitry sur Seine est une galerie à ciel ouvert de l'expression artistique urbaine. Le Street art, qui regroupe toutes les formes d'art sur l'espace public, s'est développé en 2009 avec les réalisations du graffeur C215, vitriote d'adoption. Depuis, différents artistes ne cessent de s'approprier les murs de la ville, mais pas seulement : les jeunes ont su aussi s'approprier ces pratiques.

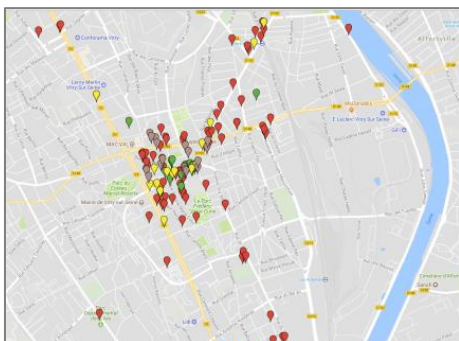


Figure 4 Carte interactive du Street-Art à Vitry sur Seine (trompe l'oeil, 2018)

Le Streets Art reflète une partie de l'ambition de la politique culturelle de la ville. Depuis les années 60, la ville mène une politique culturelle d'envergure afin de « favoriser l'accès à l'art pour le plus grand nombre en couvrant le territoire de la ville et en suscitant l'envie, la curiosité et la découverte sous des formes diverses de médiation ». (Vitry-sur-Seine, 2017)

⁴ L'Insee précise que : ne sont recensés que les étrangers ayant une résidence permanente en France, ceux qui y travaillent et ceux qui y étudient

« Figuratifs, accessibles, les graffitis parlent à tout le monde. C'est pour cela peut-être qu'ils ont été si bien accueillis à Vitry-sur-Seine, mais cela reste étonnant et unique. Un tel accueil! Il n'y avait aucun précédent, je suis arrivé là par hasard. J'ai investi le quartier de la Gare : les particuliers et les bailleurs m'ont offert leurs murs, la mairie a communiqué et les habitants se sont appropriés les œuvres. Le street art est lié à son environnement et Vitry-sur-Seine, pour moi, c'est la réalité de la discipline aujourd'hui. Où que j'aie pour travailler dans le monde, je parle de l'endroit où je crée, et la ville est connue internationalement pour être un foyer du street art. » (Christian Guémy « C215 », cité dans *Vitry sur Seine Le Grand paris Humain*, 2016)

“Pour moi, Vitry, c'est ce qui se rapproche le plus de l'idéal en termes de Streets Art. Il y a une grande variété dans les modes d'expression et un bel équilibre entre l'art soutenu par la ville et des artistes hors cadre » (Anonyme). Cette situation met en lumière deux aspects différents de l'appropriation de l'espace public.

La première se fait de manière descendante, avec un cadre et une demande fixée par la collectivité, tandis que la seconde se conçoit de manière beaucoup plus forte, avec une prise d'initiative des artistes eux même.

LE STREET ART A VITRY SUR SEINE



De gauche à droite :

Figure 5 Panda roux de Louis Masai, 2016 (Grippon, 2016)

Figure 6 Les sentinelles de Kouka, 2013 (Lemoine, 2013)

Figure 7 Mamans licornes de Quentin Chaudat, 2017 (Grippon, 2017)

Figure 8 Les boîtes aux lettres de C215, 2010 (Lemoine, 2012)

Le Streets-art a par sa nature de nombreux points communs avec l'écologie urbaine participative, que ce soit par l'appropriation de l'espace public par les habitants ou l'impact sur le cadre de vie. Le Streets-art permet de faire sortir l'art des musées, comme l'écologie urbaine participative fait sortir le végétal des parcs et jardins.

Ces points communs en font des disciplines capables de s'entremêler dans des projets urbains, et plus particulièrement dans des projets urbains participatifs. C'est le cas du projet de l'impasse de la gaité lancé en 2018 par le collectif « Montr ». Ce collectif d'artistes, souhaite requalifier une sente piétonne à travers un projet participatif qui mêlerait Streets-art et végétalisation.

L'appropriation de l'espace public par les citoyens est donc un élément fort de Vitry-sur-Seine. Cependant, ce fonctionnement est en train d'être bouleversé par un renouvellement urbain marqué.

3. Un renouvellement urbain d'envergure

○ *Un passé horticole et industriel*

A l'origine, Vitry-sur-Seine était un village spécialisé dans le forçage du Lilas et la production horticole. (Sagot-Duvaurox, 2002). Les traces de ce passé horticole se retrouvent dans le parc départemental des Lilas de 96 ha, où cohabitent aujourd'hui, jardins partagés, horticulteurs et collections végétales. Le parc des Lilas est l'un des points forts de la présence de nature en ville de Vitry sur Seine et l'un des plus vastes espaces de nature du département. Il est classé Espace Naturel sensible depuis 1990.

LE PARC DES LILAS



De gauche à droite et de haut en bas :

Figure 9 Ancienne Forcerie de Lilas (Département du Val de Marne, 2014)

Figure 10 Jardins Familiaux (Département du Val de Marne, 2014)

Figure 11 Collection de Lilas départementale (Département du Val de Marne, 2014)

Figure 12 Pâturage (Département du Val de Marne, 2014)

Figure 13 Ancienne Plâtrerie (Département du Val de Marne, 2014)

Si l'ancien plateau horticole est un exemple idéal de nature en ville et un cadre propice pour tout projet d'écologie urbaine, il ne doit pas en être le lieu unique.

La ville est également marquée par de grandes friches industrielles (emprise ferroviaire, centrale à charbon) le long des berges de Seine, suite à l'industrialisation de la ville au milieu du XIX siècle. (Sagot-Duvaurox, 2002).



De gauche à droite :

Figure 14 Carte postale du port de Vitry-sur-Seine XIXème (FWR Finance, 2018)

Figure 15 Carte postale des usines Vedovelli de Vitry-sur-Seine XIXème (FWR Finance, 2018)

La majorité de l'activité industrielle est aujourd'hui stoppée pour laisser la place à de nouveaux quartiers. Il reste cependant des traces qui doivent être prise en compte dans les projets de réaménagement urbains, comme la pollution du sol.

Dans ce contexte, et dans le cadre d'une réinsertion du végétal dans la ville, l'écologie urbaine prend toute sa légitimité. « En effet, il s'agit bien de reconstruire la ville sur la ville, en tenant compte de son passé industriel et des besoins des habitants pour l'avenir », (Jean-Claude Kennedy, Maire de Vitry-sur-Seine, 2014).

o *Une ville en mouvement*

Après 40 ans de calme en termes de développement urbain, la ville connaît une période de renouvellement radical. Certains quartiers se renouvellent, d'autres apparaissent, et les transports en commun se développent.

L'axe Nord Sud formé par la RD5 devient un axe de la future métropole. Les quartiers nords de la ville sont concernés par la création d'habitats et de zone d'activité, tandis que le centre-ville évolue avec la création de la gare de métro du Grand Paris. Quant au sud de la ville, qui regroupé deux grandes ZAC (Seine-Gare et Vitry-Sud Ardoines) il sera profondément transformé avec un programme de logement, de commerces et de services, axé sur le développement durable. La circulation de la ville va également changer avec la création d'un pont paysager sur la Seine, et l'arrivée de la ligne de tramway T7 intensifiant les déplacements Est-Ouest.⁵ Les opérations en cours sur la ville.

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

Lancée en 2007 par différents acteurs – Ville, État, bailleurs, Agence Nationale de Rénovation Urbaine, Conseils Régional et Général –, l'opération pilotée par la ville a permis la construction de plus de 1300 logements sur tout le territoire et comprend également l'ouverture de nouveaux équipements publics, de nouvelles voies, et la mise en service d'un réseau de collecte pneumatique. Cette opération de renouvellement urbain est reconnue comme l'une des plus belles de France et est également programmée pour le périmètre du Centre-ville, Robespierre et Mario Capra, qui a été retenu par l'État dans le cadre du Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

OIN : Opération d'Intérêt National

L'Opération se déroule sur le quartier des Ardoines depuis 2007. Elle concerne plus largement le territoire d'Orly Rungis-Seine Amont, et est pilotée par un Etablissement Public d'Aménagement en lien avec les collectivités. Les Ardoines constituent l'un des plus importants projets en France. Elle concerne 1/3 de la population, sur 300 ha de terrain.

⁵ ANNEXE I

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

Il y a au sein de l'OIN, deux ZAC, créées en 2012 (la ZAC Seine Gare Vitry-sur-Seine et la ZAC Gare Ardoines) couvrant près de 100 ha. Ce sont des zones d'aménagement concertées avec, logements, services, commerces, activités et équipements. D'autres ZAC sont également en cours ; la ZAC multisites Moulin Vert-Plateau, la ZAC Chérioux, la ZAC Rouget de-Lisle et Concorde-Stalingrad.

Figure 16 Tableau des outils d'aménagement de Vitry sur seine (Vitry, Le Grand Pari Humain, 2016)

Ces changements démontrent qu'en 2018, l'ensemble de la ville est concerné par la modification ou la création d'infrastructures.



Figure 17 Serre collective du Candide à Vitry sur Seine (Luc Boegly, 2012)

Le tableau ci-dessus (Figure 16) illustre la multiplicité des programmes d'aménagement et la grandeur des projets liés à la construction du Grand Paris. Cela rend le renouvellement urbain difficilement compréhensible par les habitants. « Le Grand Paris oui, mais pour nous ! » (Un des 5 Thèmes de restitution d'« Imagine Vitry », 2017). Pour faciliter l'appropriation des différents projets par les usagers, une exposition présentant, photos, plans, maquettes et interviews, a été proposée au public, notamment sur le programme de l'ANRU. De plus, ce renouvellement urbain est indubitablement lié à un bouleversement social avec une arrivée massive de nouveaux habitants. La ville tient cependant à maintenir le plus possible une mixité au sein des quartiers en créant un équilibre entre locataires

et propriétaires, ou entre typologie d'habitat (collectif et individuel). Cependant, malgré une volonté de la ville de garder les prix du foncier stable, le renouvellement des quartiers et le développement des transports en commun entraînent une hausse du prix de l'immobilier. Cette hausse a pour conséquence l'attraction d'une nouvelle classe sociale.

Enfin, ce renouvellement urbain montre également des tentatives de la part des architectes et des bailleurs d'introduire des actions d'écologie urbaine participative. Cependant à l'image de la serre collective située sur le toit du candide, projet de logement sociaux sortie en 2012, ces espaces dysfonctionnent la plupart du temps. Cette absence d'usage peut avoir plusieurs raisons. La serre du candide avait pour but d'offrir un lieu à cultiver pour les résidents (Figure 17). Aujourd'hui, la dernière personne qui s'occupait de la serre est partie et l'espace est laissé à l'abandon. La première étant l'anticipation du besoin avant l'arrivée des habitants. Il est difficile d'anticiper quel type de structure et de fonctionnement serait adapté aux habitants, ou encore s'ils souhaiteront s'impliquer dans la culture ou la végétalisation d'un espace. La deuxième raison est l'accompagnement. Il permet de garantir un dynamisme et un fonctionnement stable. Cet exemple met en lumière l'importance de l'étude et de la concertation en amont, et du suivi en aval. Il est donc important que l'écologie urbaine participative soit réellement issue d'un travail technique et non pas d'un besoin de communication ou d'un objectif marketing.

Cette partie a démontré que la ville connaît un renouvellement urbain sur l'ensemble de son territoire, et la difficulté pour la population à comprendre ou à s'approprier ces changements urbains. Or l'interview de Jean Claude Kennedy, Maire de Vitry sur Seine situé dans l'avant-propos montre l'importance de créer le Vitry de demain avec ses habitants.

4. Une politique participative forte

La participation citoyenne est une part importante de la politique publique de Vitry-sur-Seine. Les habitants sont encouragés à participer à la vie de la commune par différents moyens, tel que les conseils citoyens, les assemblées générales, les conseils de quartiers, les comités d'usagers ou les réunions publiques.

A une échelle plus globale, la ville a lancé en 2007 « Imagine Vitry ». Il s'agit d'une démarche participative réalisée avec l'agence du Grand Public, spécialisée dans le travail d'enquête, d'écoute et de dialogue pour associer les vitriots au renouvellement urbain de la ville. La démarche s'est déroulée en plusieurs temps. Après une enquête audiovisuelle sur la vision de la ville par les vitriots, et 27 rencontres entre citoyens, associations, élus, ou agents communaux, (Total : 4 000 personnes) ont eu lieu des ateliers de propositions. Des 289 propositions formulées par les participants, la ville a pris 22 engagements présentés le 14 décembre 2017 lors de la restitution de la démarche.

La démarche s'est poursuivie en 2018 avec les « mardi Imagine Vitry » où les vitriots sont invités à réfléchir sur les 22 engagements proposés. Ces derniers sont regroupés en 5 sous parties qui sont : « le grand Paris, oui, mais pour nous ? », « priorité à la jeunesse », « l'esprit de Vitry », « aidez-nous à nous mélanger » et « gagner en qualité de vie ». (Imagine Vitry, 2017)

PROPOSITIONS LIÉES À L'ÉCOLOGIE URBAINE DES ATELIERS « IMAGINE VITRY » 2017

« Développer une politique de circulation douce pour le vélo »

« Sensibiliser la jeunesse à la nature avec des ateliers de jardinage, des ménageries dans les Espaces Verts »

« Intégrer l'écologie et le numérique dans la ville et ses habitudes, aménager de nouveaux espaces verts, favoriser les circuits courts le commerce de proximité, sensibiliser aux métiers de l'agriculture »

« Avoir un lieu au bord de l'eau »

« Créer des jardins partagés »

Les propositions faites, montrent que le besoin de nature en ville ne ressort que faiblement⁶. C'est pourquoi, ce dernier ne figure dans aucun engagement pris par la ville.

Cependant, un grand nombre de propositions souligne la volonté de la part des habitants, à être acteur dans la construction de la ville, ainsi que dans l'amélioration du cadre de vie.

Pour aller plus loin, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente les orientations d'aménagement du Plan Local de la ville a été écrit dans la continuité d'une rencontre « Imagine Vitry ». L'équipe en charge du PLU a organisé 4 ateliers et 4 ballades urbaines

⁶ Nombre de propositions : 289

pour « demander aux Vitriots comment ils voyaient leur ville. Nous avons collecté leurs attentes pour élaborer le PADD » (Lydie Rivat, Directrice de l'Urbanisme et de l'Aménagement, 2017). Le PADD résulte donc des attentes des habitants pour la ville de demain et des orientations politiques d'aménagement de la ville.

5. Une valorisation de la nature dans le paysage urbain

Le dernier facteur qui reste à aborder est : la place de la nature en ville. Plus précisément la volonté de la ville de protéger et de valoriser la place du végétal dans son écosystème.

Le premier indice est marqué par l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse en 2008, bien avant l'application de la loi Labbé, dans un souci de protection de la santé des agents et de la population, en laissant la faune et la flore recoloniser les rues de la ville.



Figure 18 Carte des repères des plus hautes eaux connues du bassin de la Seine (Géoportail, 2018)

De plus, une place importante est donnée au végétal dans les projets d'espace public. Le végétal est perçu comme une opportunité pour rajouter une fonction à un espace qui n'est ni un parc, ni un jardin public. Cela est dû à deux raisons majeures : la déminéralisation des zones imperméables et la valorisation d'une circulation douce. L'ambition de déminéralisation de la ville va au-delà du cadre imposé par la loi sur l'eau⁷ dont un des objectifs est d'assurer le libre écoulement des eaux et la diminution des inondations. En effet, la moitié de la ville est concernée par les repères des plus

hautes eaux connues (PHEC) de la Seine (Figure 18), ce qui contraint la ville à limiter les surfaces imperméables pour diminuer les risques d'inondation.

Enfin, le développement de la circulation douce, est quant à elle nécessaire pour diminuer la pression automobile au sein de la ville⁸. Outre l'arrivée de stations Vélib' en 2019, les projets de sentes piétonnes se multiplient et se superposent au maillage environnemental de la ville⁹.

Ces exemples viennent compléter l'importance que la ville apporte à la place du végétal en dehors du simple cadre de la direction des Espaces Verts. La révision de 2017 du Plan local de l'Urbanisme réaffirme cette ambition, en inscrivant pour la première fois la protection d'une cinquantaine d'arbres remarquables (sur l'espace public et sur l'espace privé) dans ses orientations d'aménagement.

En résumé, cette première partie retrace les raisons qui ont poussé la municipalité et donc par extension la direction des Espaces Verts à propulser à un niveau supérieur l'écologie urbaine participative dans ses actions. Après avoir vu le « pourquoi ? » et avant l'analyse du « comment ? », il est nécessaire de parler du « quoi » et de la notion d'écologie urbaine participative.

⁷ Loi no 92-3 du 3 janvier 1992 visant à garantir la gestion équilibrée des ressources en eau.

⁸ ANNEXE II

⁹ ANNEXE III

et l'activité d'un service municipal d'écologie urbaine ? Entre les modèles écosystémiques appliqués à la ville et l'aménagement du milieu urbain ? » (Emelianoff, 2001)

2. Une vision alternative et technique

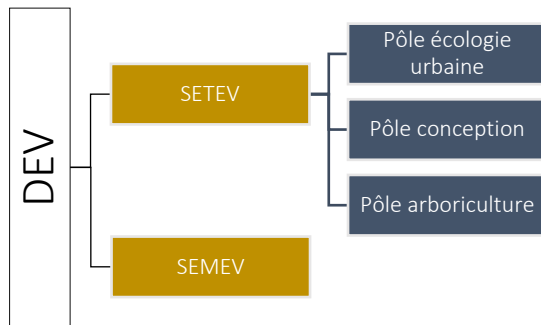


Figure 20 Organigramme de la Direction des Espaces Verts (Claire BARRIERE, 2018)

La définition de l'écologie urbaine portée par la ville de Vitry-sur-Seine correspond au rôle et aux enjeux portés par le pôle écologie urbaine.

La création de ce dernier au sein du SETEV en 2014 répond avant tout à un besoin de Nature en ville, de végétalisation et de gestion de la végétation.

Sa mission première est de donner plus de force à l'arrêt des produits phytosanitaires mis en place par de DEV dès 2008 à travers différents plans d'actions : le plan de gestion durable, le plan de végétalisation des pieds d'arbres, et le plan de végétalisation des cimetières. A cela, il se rajouter des enjeux

d'aménagement urbains, avec la conception d'espace public durable répondant aux besoins des usagers, ou encore des enjeux de sensibilisation et de valorisation du végétal dans le milieu urbain.

Le pôle écologie urbaine a donc le rôle de conseil auprès des autres pôles de la DEV (Figure 19), auprès des autres directions techniques et directions gestionnaires d'espaces public (Sport, Education, Voirie) mais également auprès des bailleurs sociaux et des habitants. Ce rôle est en partie mené par des actions en écologie urbaine participative.

III. A l'écologie urbaine participative

La partie précédente a permis de recontextualiser l'écologie urbaine participative au sein d'une direction et d'un service. Il convient maintenant de déterminer les enjeux de l'écologie urbaine participative fixée par la ville.

1. Des enjeux citoyens et environnementaux

L'écologie urbaine participative a pour but de redonner aux citoyens une place active et consciente dans l'écosystème urbain. Son rôle est donc à la fois de mettre en lumière les interactions qui existent entre l'humain et son environnement mais également de laisser la place à l'expression, et à l'appropriation grâce à la notion de richesse commune. Ici il ne s'agit pas d'une richesse pécuniaire, mais celle de la mise en commun de connaissances, de cultures, dans le but d'améliorer le cadre de vie par l'expression végétal.

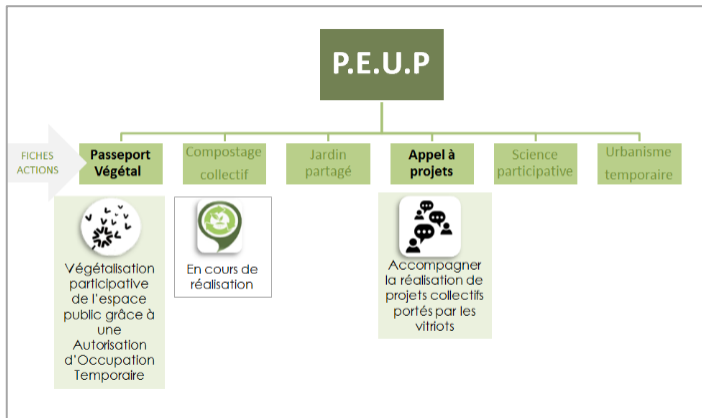


Figure 25 Arborescence des fiches actions du PEUP (Claire Barriere, 2018)

Comme énoncé dans l’introduction, l’écologie urbaine a pour ambition d’accompagner les habitants dans la construction de la ville verte. Derrière cette dénomination de « ville verte » il faut entendre des intentions plus fortes que celle de la végétalisation. Car la volonté est de remettre l’humain au cœur des problématiques de consommation des ressources, d’équité alimentaire et d’éducation.

Vitry sur Seine a comme constance de prioriser les échanges citoyens pour co-construire la ville de demain. C’est pour répondre à la demande de végétalisation citoyenne, et d’agriculture urbaine que la notion d’écologie urbaine a vu le jour au sein de la DEV.

2. Une réponse au fil de l’eau

Avant de mettre en place le Plan d’Écologie Urbaine Participatif, la DEV répondait « au fil de l’eau » à des demandes locales comme le compostage de quartier, rue Waldeck Rousseau, la convention de végétalisation rue Vial, les jardins familiaux du Côteau ou encore le jardin partagé de l’espace Kommer. D’autres actions menées par la DEV ne dépendent pas d’une demande locale mais d’une prise de position de la direction elle-même. Il est question des ateliers « des mains vertes », des potagers bacs-sac dans les écoles ou encore du concours des maisons et balcons fleuris.

ÉCOLOGIE URBAINE PARTICIPATIVE MENEES PAR LA DEV



De gauche à droite :

Figure 21 Compostage de quartier de l’espace Kommer (Claire Barriere, 2018)

Figure 22 Inauguration du jardin partagé de Kommer (Alexandre Bonnemaïson, 2018)

Figure 23 Semis de la prairie fleurie d’Audigeois avec les élèves de l’école Jean Moulin (Claire Barriere, 2018)

Figure 24 Atelier Bac-sac Groupe scolaire Langevin (Margaux Dupré, 2017)

3. Un plan d’action global

La multiplication des demandes locales et des éléments de contexte expliqués précédemment ont poussé la DEV à mettre en place un plan d’action global ; le Plan d’Écologie

Urbaine Participative (PEUP). Il a été réalisé en partant d'un bilan sur le fonctionnement des projets déjà réalisés ainsi que sur un bilan financier pour prévoir les possibilités dans l'avenir.

Le PEUP est avant tout un outil et une méthode de projet. Il a pour objectif de structurer les différents projets participatifs de la DEV dans un cadre. Ce dernier repose sur les enjeux vitriots du participatif et de l'écologie urbaine énoncé précédemment. Le PEUP doit servir de structure pour mettre en place une politique participative forte sans inhiber les réponses des demandes locales « au fil de l'eau ».

Le PEUP se décline en fiches actions. Chaque fiche action représente les feuilles de routes par typologie de projet. Ces feuilles de routes retracent les moyens financiers, juridiques, matériel, et humain. Le système d'arborescence utilisé repose sur la possibilité de défendre une fiche action en se basant sur un plan global validé au préalable par les élus et les directions techniques.

A l'heure d'aujourd'hui, le Passeport Végétal, le compostage de quartier, les sciences participatives et les jardins partagés sont les seules fiches actions validées. L'appel à projet à quant à lui été présenté, mais non validé. La première raison étant le facteur temps. Les habitants et les différents services doivent d'abord s'approprier les projets validés pour pouvoir continuer d'aller plus loin dans le futur. La deuxième raison est l'ambition du projet. L'appel à projet présenté concerne l'ensemble de l'espace public et une thématique globale ; environnement et nature en ville. La direction voirie-environnement devient donc la direction légitime pour piloter le projet. Le regroupement des deux champs d'action, voirie et environnement ont font une direction à l'échelle de l'espace public contrario à la direction Espace Verts. Cette organisation n'est pas anecdotique, puisqu'elle influence sur la légitimité des porteurs de projet et sur l'ambition associée. Elle rappelle donc l'importance d'un plan d'action global fort. Cela est d'autant plus vrai pour l'écologie urbaine qui se situe à la lisière des champs d'actions des directions espaces verts et voirie-environnement. Elle a pour but de sortir du périmètre spatial des espaces verts classiques, pour créer des espaces végétalisés sur l'espace public (Domaine géré par la Voirie).

Le PEUP est donc un outil de légitimité, mais également de communication et de visibilité vis-à-vis des autres directions.

C'est également un moyen de fixer un cadre financier. Un plan d'action global, légitime l'obtention d'un budget précis. Ce dernier permettrait de planifier l'envergure, le type et le nombre des projets portés ainsi que de savoir sur quelle temporalité encrer le PEUP et les fiches actions qui en découlent.

En conclusion, le contexte urbain et vitriot a donné naissance à un nouveau plan d'action dans la continuité du plan de végétalisation des pieds d'arbres, et du plan de gestion durable : Le PEUP. Il place désormais le participatif comme un enjeu majeur du pôle écologie urbaine et plus largement de la Direction Espace Vert. Les deux parties suivantes établissent les leviers techniques et humains utilisés pour mettre en place le PEUP. Chaque levier est abordé de la même manière en commençant par la définition associée, les réponses apportées par le PEUP, les limites rencontrées et enfin les évolutions potentielles. (Figure 26)



Figure 26 Organisation des leviers (Claire Barriere, 2018)

Partie II : Mise en place et leviers techniques

L'étude est organisée par Leviers. Le tableau en début de chaque partie rappelle les objectifs, les limites rencontrées et l'évolution du PEUP.

La première question qui se pose est : quels sont les leviers techniques ?

Dans ce mémoire, les leviers sont les champs d'action du PEUP. Chaque levier regroupe plusieurs objectifs permettant de mettre en place et de défendre ce dernier auprès des directions et des décideurs politiques.

Ces leviers sont liés aux enjeux des directions techniques (Urbanisme, Voirie-Environnement, Espaces-Verts, Architecture et Communication) de la municipalité de Vitry-sur-Seine en excluant. Les leviers concernés sont ceux de l'environnement, de l'économie, de la communication.



Le premier traité est le levier environnement. L'ordre des leviers n'a pas de rôle hiérarchique.

I. Le levier environnemental

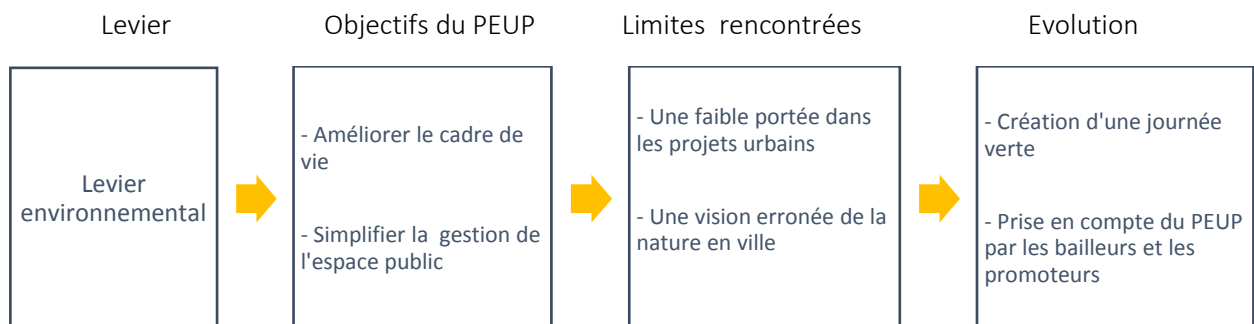


Figure 27 Le levier environnemental (Claire BARRIERE, 2018)

Le levier environnemental a déjà été introduit dans la partie I. Il touche à la fois la direction Espaces Verts et la direction Voirie Environnement par l'amélioration du cadre de vie et la simplification des modes de gestion de l'espace public.

1. Améliorer le cadre de vie

Le premier objectif du PEUP est de valoriser la place du végétal en ville en passant par l'ensemble des bénéfices apportés par la présence de nature dans le paysage urbain. L'impact du végétal en ville n'est pas uniquement esthétique. Il permet de réguler les équilibres naturels

(biodiversité, régulation thermique, qualité de l’air, écoulement de l’eau) et donc de créer un cadre de vie durable.

L’ensemble des bénéfices apportés par la végétation, sont qualifiés de services écosystémiques. Ce sont les bienfaits que l’Homme peut tirer d’un écosystème. Les services écosystémiques regroupent : le service d’approvisionnement, de régulation, de support et enfin culturel et social (Figure 24). Ils rendent les écosystèmes essentiels, pour le bien-être humain et maintiennent un environnement viable et adapté au développement humain. (Millennium Ecosystem Assessment, 2005).

| | |
|--|---|
| <p align="center">Service culturel et social</p> <p align="center"><i>Bénéfices non matériels fournis par un écosystème</i></p> <p>Spiritualité et religion Loisir et écotourisme Esthétisme et inspiration Lien social Santé physique et morale Education Appropriation spatiale et sécurité Identité culturelle</p> | <p align="center">Service de régulation</p> <p align="center"><i>Bénéfices obtenus de la régulation de processus naturels</i></p> <p>Régulation du climat Régulation de maladies Régulation de l’eau Purification de l’eau Pollinisation</p> |
| <p align="center">Service d’approvisionnement</p> <p align="center"><i>Produits fournis par un écosystème</i></p> <p>Eau fraîche / Nourriture Bois de chauffe Fibres (ex : fibres végétales) Produits biochimique (ex : produits pharmaceutiques) Ressources génétiques</p> | <p align="center">Service de support</p> <p align="center"><i>Service nécessaire au bon fonctionnement des trois autres services</i></p> <p>Formation du sol Cycle des nutriments (ex : cycle de l’azote) Production primaire (ex : photosynthèse)</p> |

Figure 28 Services écosystémiques (MEA, 2005)

Tous les services écosystémiques, excepté le service de support, vont être abordés en expliquant la place du PEUP.

o *Un service culturel et social : Une plus-value esthétique*



Figure 39 Visuel d’un Aménagement Passeport Végétal (Claire BARRIERE, 2018)

La citation ; « pour moi, la ville de demain doit être tranquille, avec des petits jardins où les gens pourront cultiver leur jardins » (Vitriot, Imagine Vitry, 2017) rappelle la volonté des habitants d’avoir de la végétation dans le paysage urbain. Or il n’est pas toujours possible de créer de grands espaces végétalisés dans une ville de plus en plus dense. Il faut donc trouver des solutions pour végétaliser des petits espaces.

Le passeport végétal est une solution apportée par le PEUP pour insérer du végétal de manière sporadique sur l’ensemble de la ville par des bacs, des jardinières ou encore la végétalisation de pied de mur. Les sites concernés, sont la plupart du temps d’aspect minéral.

La végétation permet d’apporter un contraste et une plus-value esthétique.

Une des hypothèses expliquant le besoin de nature en ville peut être d’origine paysagère. Le végétal permet d’apporter un contraste et une hétérogénéité par les couleurs, les textures et l’architecture des plantes. Il favorise donc une diversité dans les motifs urbains. De plus le végétal est à lui seul un objet esthétique.

La sensibilisation et le rôle éducatif de la nature en ville, seront traités dans le levier social dans un second temps (Cf Partie III).

- *Un service de régulation : Un maillage environnemental et un territoire carencé en espaces verts*



Figure 30 Carte des Espaces carencés en espaces verts (DEV, 2017)

Le PEUP s’appuie sur deux bases de données existantes; les zones carencées en espaces verts et le maillage environnemental.

La première représente les sites n’ayant pas accès à des espaces verts à moins de 5 min et 15 min à pied. La seconde recense les îlots de biodiversités majeurs de la ville, et les corridors écologiques entre ces îlots. Le Maillage environnemental fait partie des orientations d’aménagement du Plan Local de l’Urbanisme de la ville depuis 2010. Il est actuellement renforcé avec la révision du PLU de 2017. Il repose sur 4 critères obligatoires ; La qualité écologique, la continuité écologique/biologique, la continuité de cheminement et la Multifonctionnalité. (Vitry sur Seine, 2017)

Le PEUP s’inscrit dans ces deux bases de données, en se focalisant sur les zones carencées en espaces verts ou sur les trames vertes.

- *Service d’approvisionnement : la place du comestible en ville et la valorisation des biodéchets*



Figure 31 Jardin Partagé de Kommer (Claire BARRIERE, 2018)

Le dernier service abordé est, le service d’approvisionnement. Le PEUP met en valeur deux produits ; les produits comestibles (fruits, fleurs comestibles, ...) et le compost.

La production alimentaire s’accorde avec la volonté de créer des villes vivables et viables. Les jardins collectifs, à l’image du jardin partagé de Kommer ou du jardin familial du Côtéaux sont une forme d’offre en agriculture urbaine. Elle a montré « sa pertinence pour contribuer à une sécurité alimentaire des populations urbaines, son offre d’une forme active de loisirs, ses ressources pour répondre aux problématiques environnementales, sa participation au maintien de la santé, sa capacité de permettre de développer des réseaux sociaux, sa participation à l’embellissement et à un aménagement urbain viable et même sa fonction éducative. » (Duchemin et Wegmuller, 2010). Cette définition de

l'agriculture urbaine introduit le concept de jardin collectif. Cependant, si les jardins collectifs en Amérique du nord ont un rôle vivrier important, ce n'est pas aussi marqué dans la plupart des jardins partagés en France (BAUDRY, 2015). Néanmoins, ils permettent d'introduire un paysage comestible en ville. Les bacs du Passeport Végétal lancés par la ville sont un autre moyen de développer le comestible dans la ville, en s'affranchissant des problèmes de pollution de sol.



Figure 32 Compostage de quartier du Port à l'anglais (Margaux Dupré, 2018)

Une deuxième réponse est apportée par le PEUP : la valorisation des biodéchets par le Compostage de quartier. Il répond au projet de loi du tri des biodéchets, annoncé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le 17 août 2015. Il prévoit « le développement du tri à la source des déchets organiques, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles » (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2017).

2. Simplifier la gestion de l'espace public

Au-delà de l'amélioration du cadre de vie des habitants il y a l'entretien de l'espace public auxquels le PEUP peut amener des réponses. Une des problématiques majeures de la ville aujourd'hui est, la gestion des déchets jetés sur l'espace public en dehors des lieux de collecte et des horaires de ramassage.

○ *Limiter l'apparition de dépôts sauvages*

Depuis quelques années, l'apparition de dépôts sauvages à travers la ville s'aggrave. Cette multiplication crée une surcharge pour les services de la ville qui ne possèdent ni les moyens humains ni le matériel pour agir rapidement. Pour régler cette problématique, le service environnement a mis en place une déchèterie mobile en 2017 et prévoit de créer des « brigades de propreté » pour 2019.

Une autre solution sur ces espaces qui dysfonctionnent est l'apport d'un nouvel usage, avec la végétalisation citoyenne. A l'embellissement par le végétal, qui est un premier facteur, se rajoute l'implication des habitants, qui deviennent les garants de l'espace. Quelques exemples sur la ville montrent que les espaces gérés par les habitants eux même, sont d'avantage respectés. Le jardin partagé de l'espace Kommer en est un parfait exemple.

L'espace Kommer se situe au pied de la cité Colonel Fabien, connue pour avoir une ambiance compliquée. Des dépôts sauvages, des dégradations de mobilier ou encore des voitures brûlées apparaissent sur l'ensemble de l'espace, excepté dans l'enceinte du jardin. Ce dernier est ouvert à tous en continu. Le respect de l'espace s'est fait en partie par la forte implication des enfants. Que ce soit par le décor du matériel du jardin, la signalisation de leurs plantations par des étiquettes ou l'arrosage régulier du jardin pendant la période estivale. Les enfants sont devenus les garants et les gardiens du jardin en rappelant les règles de vie à suivre.

JARDIN PARTAGE ESPACE KOMMER



De gauche à droite :

Figure 33 Inauguration du Jardin partagé de Kommer (Alexandre BONNEMAISON, 2018)

Figure 34 Inauguration du Jardin partagé de Kommer (Alexandre BONNEMAISON, 2018)

Figure 35 « Le Potager d'Elsa » du jardin partagé de Kommer (Claire BARRIERE, 2018)

○ *Améliorer la gestion de la végétation spontanée*

Pour finir, l'arrêt des produits phytosanitaires de synthèse sur l'espace public a laissé la végétation spontanée se développer dans la ville. Souvent qualifiée de « mauvaises herbes » cette végétation à une image négative auprès du public. Elle véhicule une vision de négligence et d'abandon des lieux quelle colonise. Cette perception de la végétation spontanée doit changer au travers d'une sensibilisation (Cf leviers humains). Pour autant elle doit être maîtrisée à un certain stade de développement suivant les sites. Le désherbage manuel étant fastidieux et chronophage, il est nécessaire de trouver des alternatives.

Le réaménagement de certaines voiries peut être une première réponse. De même, la végétalisation participative de l'espace public grâce au Passeport Végétal, est une solution pour laisser des espaces contraignants en termes de temps (fréquence des passages, et fragmentation des espaces) à la charge de particuliers. Le Passeport végétal est également un moyen de végétaliser volontairement des espaces tel que des fissures ou des creux à la manière du mouvement « gerilla gardening ».

Cette partie a défini les objectifs du PEUP, associés au levier environnemental, en mettant en valeur deux paramètres ; le cadre de vie du point de vu des habitants et l'entretien du point de vue des services municipaux. La partie suivante va elle se concentrer sur les freins.

3. Les limites rencontrées du levier environnemental

○ *Une faible portée dans les projets urbains*

La première limite atteinte est le poids apporté au enjeux environnementaux dans les projets.

La population ne cesse de croître, mais les villes ne peuvent pas s'étendre indéfiniment au détriment des terres agricoles. Les villes sont de plus en plus denses en termes de population et de constructions, ce qui laisse peu de place au végétal. Les espaces végétalisés sont alors de plus en plus restreints et fractionnés. Une augmentation de la population doit forcément s'accompagner par la

création de crèches, d'écoles, ou de structures de service. Les espaces végétalisés doivent ensuite trouver leur place dans un maillage urbain déjà dense.

Outre une pression sur la surface accordée, il y a une pression financière. Le levier économique abordé à la suite du levier environnemental rappelle que les budgets des collectivités sont de plus en plus serrés. La part budgétaire allouée aux espaces verts, doit donc sans cesse être défendue. Un autre facteur rentre en compte ; le coût d'entretien des surfaces végétalisées. La gestion du végétal est vue comme plus contraignante et plus onéreuse que celle de surfaces minéralisées. Ce qui amène à la partie suivante ; la vision du végétal par le public et les services extérieurs à la DEV.

- *Une vision erronée de la nature en ville*

L'introduction a relevé la volonté de « villes vertes », de la part de la population urbaine. Une ville verte, veut dire, plus végétalisée, mais de quelle manière ? Qu'est-ce qui est considéré comme étant du végétal ?

La nature en ville est bien souvent perçue à travers une seule typologie ; les parcs urbains. Une première limite est donc de restreindre la définition du végétal à celle des parcs et jardins. Cette vision ne convient pas à la définition de l'écologie urbaine qui veut sortir des « espaces verts classiques ». Ce point de vue introduit l'utilisation du terme « espace végétalisé » qui prend en compte ; les parcs et jardins, les friches urbaines, les cimetières végétalisés, les arbres d'alignement, les bacs plantés, les murs végétalisés, les toitures végétalisées ou encore la végétation spontanée. En allant plus loin, la question du coût et des moyens utilisés pour mettre en place et entretenir les espaces végétalisés se pose. La présence du végétal se justifie-t-elle si elle consomme plus de ressources et d'énergie, qu'elle n'apporte de bénéfices ?

Une deuxième limite sur la perception du végétal est le caractère vivant. Les fleurs ou les feuilles tombées au sol, la présence d'oiseaux, ou la présence de végétation spontanée sont des motifs récurrents de plaintes des habitants. Il en est de même pour les services extérieurs à la DEV, qui réclame « des arbres non allergènes, qui ne perdent ni feuilles ni fleurs, sans besoin de taille, sans problème de racines » (agents municipal Vitry sur seine, 2018). Cela revient à une vision stérile du végétal qui ne se développe pas.

Au vu des freins rencontrés, il est indispensable de mettre en lumière le rôle du végétal dans l'écosystème urbain et de modifier la perception de ce dernier. L'écologie urbaine participative a donc un rôle pédagogique à apporter sur la définition, le rôle et la place de la végétation en ville (Cf levier humain).

4. Les potentiels d'évolution du PEUP

Plusieurs voies d'évolution sont possibles pour, contourner ou tout du moins diminuer les freins associés aux leviers environnementaux. Le premier est la création d'une nouvelle fiche action ; la création d'une journée verte.

o *La création d'une journée verte*

FICHE ACTION POTENTIELLE : Journée Verte

Définition : Evènement de sensibilisation sur le thème d'une ville saine sans pesticide. Il permettrait aux agents de la ville de partager leurs expériences (reconnaissance des plantes, la notion de plantes adventices, les plantes comestibles, la gestion durable) ainsi que réaliser un désherbage et nettoyage participatif dans la logique des journées citoyennes de la propreté urbaine engagées par la ville.

Acteurs : Habitants / Groupes scolaires / Associations / Conseils de quartiers / Centre sociaux / Direction voirie-environnement / Direction espaces-verts.

Organisation : Par quartier

Planning : Un rendez-vous dans l'année

La mise en place d'une journée verte a un premier objectif de sensibilisation sur la place du végétal en ville, mais c'est également un moyen de communiquer et de valoriser les pratiques de gestion de la ville. L'implication du public a pour but de le rendre acteur de l'espace public et donc garant de son bon fonctionnement. (Cf levier humain)

o *La prise en compte du PEUP par les aménageurs et les bailleurs sociaux*

Pour que l'écologie urbaine participative puisse avoir une place forte dans le paysage urbain, elle doit être prise en compte en amont de la phase de planification. Cette prise en compte doit assurer une place et un financement au PEUP. Il ne s'agit pas de bloquer les projets en apportant des contraintes ou des exigences trop fortes, mais d'anticiper une place pour l'écologie urbaine participative. La mise en place de fiches actions sur un lieu se fait en s'adaptant au contexte urbain, à la population, et aux besoins. En effet, Il est difficile de prévoir l'usage d'un site avant son appropriation par les usagers.

Pour conclure, le levier environnemental est centré sur les bienfaits que l'homme peut bénéficier de la végétalisation des villes. Mais malgré ce point de vue anthropisé de la nature en ville, le levier environnemental reste contraint par le levier social et le levier économique.

II. Le levier économique

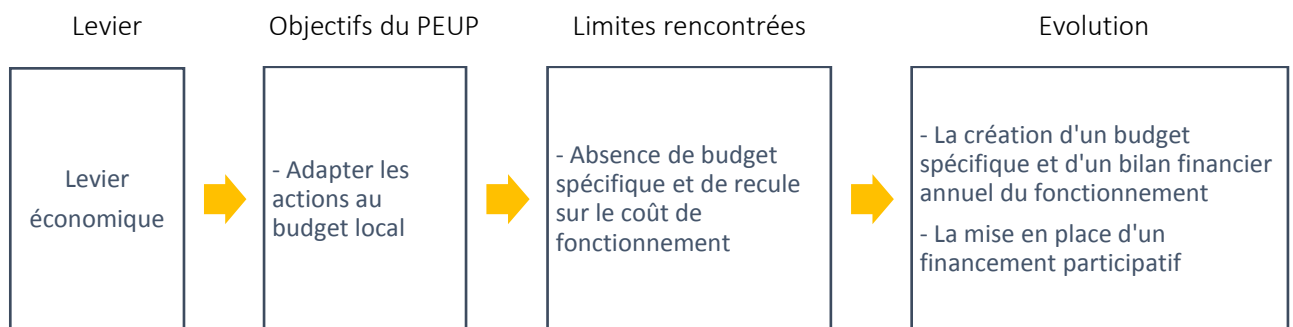


Figure 36 Le levier économique (Claire BARRIERE, 2018)

Le levier économique, est un levier incontournable pour l'ensemble des directions de la ville. La surface de la ville et le nombre d'infrastructures publiques augmentent, tandis que la qualité du cadre de vie doit à minima perdurer ou s'améliorer. Cependant le budget des collectivités ne peut croître indéfiniment.

1. Adapter les actions au budget local

o Un budget de fonctionnement limité

Pour parler du budget d'une collectivité, il est nécessaire de définir son organisation. Un budget local se structure en deux sections ; une section de fonctionnement et une section d'investissement.¹³

| Budget local | |
|---|---|
| 239 000 735 € | |
| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
| 186 462 156 € | 52 538 579 € |
| Dépenses | Dépenses |
| Charges de personnel, de gestion courante, Intérêts de la dette, dotations aux amortissements et provisions. | Remboursement de la dette, dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) |
| Recettes | Recettes |
| Transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. | Emprunts, dotations et subventions de l'État, solde excédentaire de la section de fonctionnement. |

Figure 47 Budget local de Vitry-sur-Seine de 2018 d'après la ville de Vitry-sur-Seine et la Direction de l'information légale (Claire BARRIERE, 2018)

Les collectivités publiques sont de plus en plus contraintes à diminuer leur augmentation du budget de fonctionnement. Notamment par la loi de programmation des finances publiques¹⁴ pour les années 2018 à 2022. L'état demande d'encadrer l'évolution des budgets de fonctionnement pour les 322 plus grandes collectivités de France, dont Vitry-sur-Seine. Il s'agit d'un engagement, à ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus de 1,2% (Ce taux peut augmenter ou diminuer selon les villes). (Direction de l'information légale et administrative, 2018)

L'état impose à la ville de Vitry-sur-Seine, une augmentation maximum du budget de fonctionnement de 1.15 %, sous peine de pénalité. (Vitry sur-Seine, 2018)

¹³ ANNEXE IV

¹⁴ Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018

Une baisse des dotations générales de fonctionnement¹⁵ (DGF) depuis 2014 en provenance de l'état, se rajoute à ce contexte. (Observatoire des finances locales , 2018)

Or, le budget de fonctionnement de Vitry augmente en moyenne de 2.5% par an. Cette augmentation est inévitable. « Nous avons réalisés des économies mais, pour des raisons purement comptables, le budget de fonctionnement de Vitry est en hausse sur les dernières années. Des dépenses qui ne l'étaient pas avant 2014, sont depuis, prise en compte dans le budget ». (Henwood, Directeur des Finances de Vitry sur Seine, 2018). En effet, la ville s'étend, et « Il n'y a pas d'opération d'équipements sans effet immédiats en matière de fonctionnement, car un équipement public demande du personnel pour fonctionner » (Hellio, Directeur des services généraux de Vitry-sur-Seine, 2018).

A l'image de l'encadrement du budget de fonctionnement pour l'ensemble des directions de la ville, la DEV a vu ce dernier diminuer de 17.27% depuis 2013. Et ce, malgré l'augmentation des espaces végétalisés à entretenir. (Figure 38)

| | 2013 | 2014 | 2 015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Budget de fonctionnement (€) | 1 529 000 | 1 546 100 | 1 475 500 | 1 430 000 | 1 417 000 | 1 265 000 |
| Evolution budget de fonctionnement (base 2013) (%) | 0 | 1,12% | -4,57% | -6,47% | -7,33% | -17,27% |

Figure 38 Evolution du budget de fonctionnement de la DEV de 2013 à 2018 (DEV, 2018)

o Une réorganisation de la gestion

Les frais de fonctionnement de la DEV sont principalement dus aux charges de personnel. La diminution du budget de fonctionnement implique donc qu'il est difficile pour le SEMEV d'augmenter ses effectifs.

L'objectif du PEUP est d'augmenter les espaces végétalisés ou de requalifier des espaces qui dysfonctionne, en augmentant que peu ou pas les interventions du SEMEV. Le Passeport végétal est une première réponse en déléguant la gestion d'espaces végétalisés existant, aux détenteurs d'une Autorisation d'Occupation Temporaire. Il en est de même pour le jardin partagé de Kommer, ou le site de Compostage de quartier du Port à l'Anglais où la gestion se fait par les habitants et les associations. La diminution des besoins de gestion sur ces espaces permet au SEMEV de rediriger ses moyens humains et matériels sur les espaces prioritaires.

De plus, certains espaces, comme les pieds d'arbres sont entretenus par des entreprises extérieures pour pallier au nombre d'agents insuffisant. Ce mode d'entretien est nettement plus onéreux pour la ville. La diminution de l'intervention d'entreprises au profit de la végétalisation citoyenne constitue donc des économies non négligeables pour la DEV.

¹⁵ Principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

o Une mise en place des projets en interne

| | Réalisation en interne | Réalisation en externe |
|-----------|------------------------|------------------------|
| 2018/2019 | 1 530 € | 3 678 € |
| 2019/2020 | 1 836 € | 4 413 € |
| 2020/2021 | 2 628 € | 5 508 € |

Figure 39 Coût annuel TTC du passeport végétal (Claire Barriere, 2018)

Les chantiers effectués par la DEV se font avec une maîtrise d’œuvre extérieur. Ce choix se justifie par les effectifs humains et le besoin de compétences extérieures. En outre, pour certains projets, tel que le Passeport végétal, ce choix ne se justifie pas. La première raison est le savoir-faire des agents présents au sein de la ville. La deuxième

raison est économique. Le coût de l’opération est 50% plus élevé (hors coût de main d’œuvre) en travaillant avec une entreprise extérieure. (Figure 39) Ce fonctionnement demande une prise en compte du planning opérationnel de chaque régie afin de ne pas créer une surcharge de travail.

De manière globale, le budget d’investissement alloué aux fiches actions est faible, en comparaison des autres projets d’aménagement pilotés par la DEV.

2. Les limites rencontrées du levier économique

o Absence de budget spécifique et de recule sur le coût de fonctionnement

Le faible coût des projets associés aux fiches actions du PEUP est relié à l’absence de budget spécifique à l’écologie urbaine participative ou au PEUP. En effet, les fiches actions du PEUP ne proviennent pas d’une planification en amont (Cf Potentiel d’évolution du PEUP dans le levier environnemental). C’est pourquoi le PEUP ou les fiches actions de ce dernier ne sont pas inscrits au Plan Pluriannuel d’Investissement.

PPI OU PROGRAMATION PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT

Document, émanant du programme politique, destiné à faciliter la programmation financière des investissements.

La PPI découle de la planification et elle définit une programmation. Elle recouvre l’ensemble des projets d’investissement et attribue une ligne budgétaire à chaque réalisation.

(Direction de l’information légale et administrative, 2017)

En l’absence d’inscription du PEUP à la Programmation Pluriannuelle d’Investissement, le financement des actions associées se fait en utilisant des lignes budgétaires existantes, mais non utilisées dans l’année en cours. Sans budget spécifique, il est donc difficile de planifier le nombre de projets possibles sur une année. De plus chaque action doit être défendue de manière individuelle, et non comme une action appartenant à un plan global.

Enfin, l’absence de recule, dû à la nouveauté des projets ne permet pas d’avoir d’arguments chiffrés sur le coût de fonctionnement des projets. En effet, si la gestion des projets est prise en charge par des habitants ou des associations, les aménagements sont financés par la collectivité. Si un espace dysfonctionne, il est à la charge de la mairie de régler la situation (usure ou destruction du mobilier, vol, dépôts sauvages, ...). Ces dépenses sont difficilement prévisibles avant l’usage réel du site.

3. Potentiel d'évolution du PEUP

- o *La Création d'un budget spécifique et d'un bilan financier annuel du fonctionnement*

En réponse à l'absence de budget alloué au PEUP, la création d'une ligne budgétaire s'impose. La mise en place d'un budget spécifique permet de programmer le nombre et l'envergure des actions réalisées sur une année. (Cf Partie 1, Plan d'action global) C'est un moyen d'anticiper les actions réalisées et donc de focaliser les ressources matériels et humaines sur des projets ciblés.

De plus il est nécessaire de prévoir un bilan annuel de fonctionnement pour chaque fiche action et pour chaque service associé. Ces bilans doivent regrouper les frais matériels ainsi que le temps de travail des agents. Ramené à un coût par surface, les frais de fonctionnement du PEUP pourront être comparés avec les autres typologies d'espaces gérés par la ville. (Figure 40)

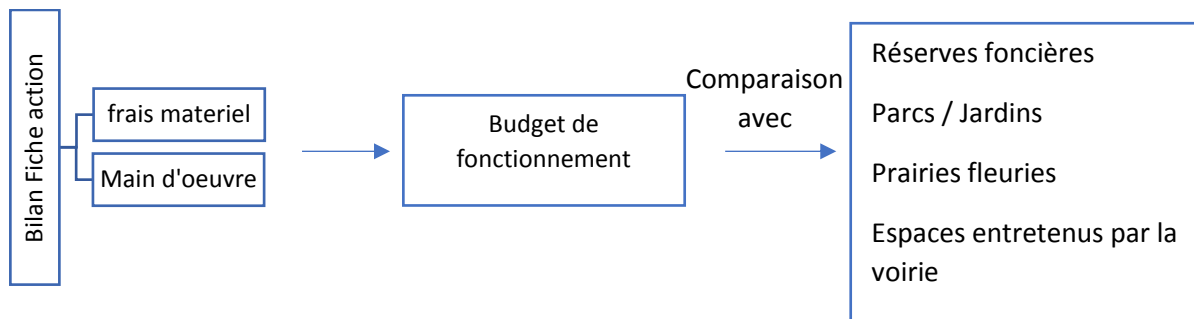


Figure 40 Bilan des frais de fonctionnement du PEUP (Claire Barriere, 2018)

Pour aller plus loin, la mise en place de ces bilans peut conduire à la création d'un Plan Pluriannuel de Fonctionnement. Il découlerait de la planification en amont de la ville, et répondrait au Plan Pluriannuel d'Investissement.

- o *La mise en place d'un financement participatif*

| | Financement participatif | |
|----------|--|---|
| | Avec une contrepartie | Sans contrepartie |
| Exemples | Financement d'un poulailler collectif Contrepartie : boîtes d'œufs. | Parrainage pour la plantation d'arbres dans la ville. |

Figure 41 Financement participatif (Claire BARRIERE, 2018)

En comptant l'ensemble des diminutions des recettes des collectivités, la solution visant à faire uniquement des économies ne suffit pas. Elles doivent chercher des solutions pour trouver de nouveaux modes de financement. Une des solutions peut être le financement participatif. La première plateforme

associée pour les collectivités locales, a vu le jour en 2015. Aujourd'hui, si le financement participatif a le vent en poupe dans le secteur privé et le monde des start-ups, il est peu développé pour les collectivités territoriales.

Le financement participatif, n'est pas uniquement un levier économique, mais également un outil de communication. En effet, c'est un moyen de valoriser les projets, mais surtout la démarche citoyenne. Il s'agit d'une forme de participation financière et d'une sélection des projets réalisés. Pour les vitriots, c'est l'occasion de participer à des projets locaux, et de se sentir acteurs, dans la ville.

Pour conclure, le levier économique est avec le levier de communication, celui qui a donné le plus à réfléchir lors de la présentation du PEUP et du Passeport Végétal en Direction Technique¹⁶. Les deux leviers ont été appuyés par la co-construction en interne et le besoin de communication de l'action publique auprès de la population. D'où le levier suivant : la communication.

III. Le levier de communication

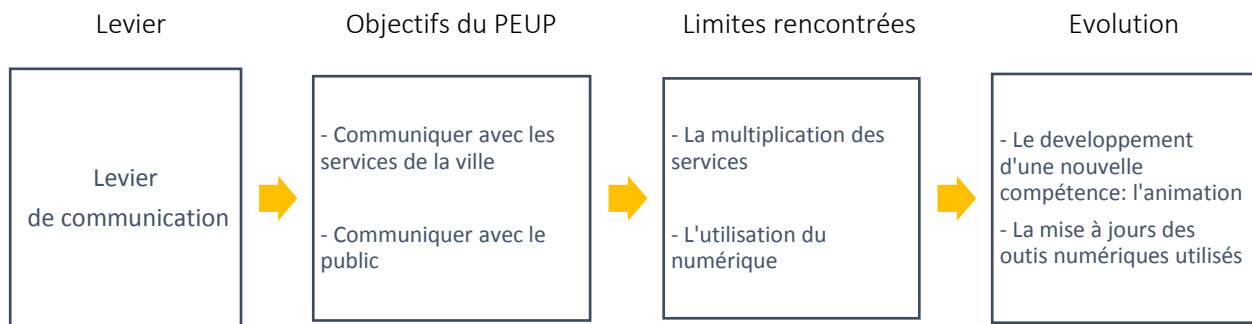


Figure 42 Le levier de communication (Claire Barriere, 2018)

Cette partie aborde la communication réalisée par la DEV et par la direction communication. La DEV a pris charge la communication dans les services ainsi qu'une partie de celle auprès du public.

1. Communiquer avec les services de la ville

La force du PEUP et des fiches actions, se trouve dans la co-construction réalisée en interne. Tout d'abord il a fallu informer les différents services associés, pour pouvoir ensuite travailler sur la réalisation des fiches actions.

La première fiche action où la co-construction est la plus forte reste ; le Passeport Végétal. Le montage de la fiche action, le choix du cadre juridique, du mobilier, ou encore le planning prévisionnel se sont fait en concertant l'ensemble des services, regroupés dans un comité technique¹⁷. Celui-ci a pour but de faciliter les échanges d'informations, en ayant des référents passeport végétal dans les services concernés. Le deuxième objectif de ce comité est de sélectionner et valider les inscriptions du Passeport Végétal en fonction des contraintes de chacun (le renouvellement de la chaussée, une pression piétonne forte ou la présence de dépôts sauvages).

Cette méthode a tout d'abord permis de prendre l'avis des services, sur la démarche et la répartition des rôles. Le planning opérationnel de chaque régie a été étudié afin que la confection du mobilier se fasse lors des périodes creuses. La co-construction avec les services de maintenance a permis de réaliser le chiffrage du temps passé sur la confection du mobilier. Ce chiffrage a abouti à un nombre maximal de Passeport Végétal à ne pas dépasser. Ce travail de concertation en interne a permis une validation rapide en Direction Technique, la première question étant sur des projets transversaux « est-ce que chaque service peu absorber la charge de travail ? »

¹⁶ DT ; Etape de validation en présence de l'ensemble des directions techniques (Architecture, Voirie-Environnement, Espaces Verts, Foncier)

¹⁷ ANNEXE V

Le deuxième impact de la co-construction est l'appropriation de la démarche par les services municipaux et l'efficacité dans la mise en place opérationnelle. L'information et l'implication des services ont permis une réactivité rapide de chacun, après l'étape de validation en Direction technique et en Secteur¹⁸.

Le travail en amont de co-construction et d'information, des services a allongé le temps de création de la fiche action. Cependant, il a accéléré les étapes de validation et la mise en place opérationnelle.

Le PEUP a donc pour objectif de renforcer, la communication entre les services et la transversalité des projets. Il a également un rôle de communication auprès du public, pour faire connaître, faire comprendre et enfin pour valoriser les actions publiques.

Cette partie n'aborde pas la sensibilisation des habitants sur la place de la nature en ville (Cf levier environnemental et levier social)

2. Communiquer avec le public

La partition au ciné-débat autour du film « 100 % bio, zéro-phyto » organisé par la ville, a montré que le public ne connaissait que peu les actions de la DEV, et notamment en écologie urbaine. Ce constat a fait ressortir, la nécessité de mettre en valeur les démarches et les actions mises en place, en travaillant sur la communication. Le PEUP est un outil de communication à deux échelles. Avec un dialogue direct avec le public lors des phases de concertation, et une communication globale à l'aide d'un plan de communication.

○ *Un dialogue direct : pour informer et concerter*



Figure 43 *Café-asso du 23 juin 2018 de la maison de la vie associative (MVA, 2018)*

La première phase de communication auprès des habitants a été de recenser les besoins et les envies des usagers. Pour cela, la cible choisie a été celle des associations (Cf. leviers humains, Partie III). La communication s'est faite par le biais des café-Asso de la Maison de la Vie Associative. Ce sont des réunions mensuelles organisées avec les responsables des associations vitriotes. Le but étant de réunir les associations afin de discuter de leurs problématiques, de leurs retours d'expérience ou de leurs envies. Un travail entre L'équipe de la MVA et le SETEV a permis pour la première fois de réaliser un café-Asso avec un thème précis : l'écologie urbaine participative.

Ce rendez-vous a défini la notion d'écologie urbaine participative, (Cf partie 1 écologie urbaine participative), en rappelant les actions publiques déjà réalisées sur la ville. Les besoins et les envies générales des associations ont été recensés ainsi que les premiers détenteurs potentiels du Passeport Végétal.

¹⁸ Etape de validation à la suite de la DT en présence de l' élu concerné

Enfin, la présentation de l'écologie urbaine participative, du Passeport Végétal et du compostage de quartier a amené à expliquer les contraintes budgétaires, juridiques ou du fonctionnement de la ville.

La deuxième phase de communication concerne la réalisation des fiches actions avec les conseils de quartiers.

CO-CONSTRUCTION DU JARDIN PARTAGE DE KOMMER

Janvier : Présentation du projet global, prise en compte des échanges et des besoins (ouverture au public, multiplication des acteurs, zone de repos...)

Février : Mise en place d'une réunion avec les riverains, associations, et centres de loisirs intéressés pour co-dessiner le plan d'aménagement : bancs, auvent, composteurs, cabane à livre, châssis...

Mars : Présentation du plan finalisé en Conseil de quartier et visite sur site avec tracé au sol.

Avril : Réunion de travail collective réunissant le SETEV, les associations et les centres de loisirs, pour la rédaction de la Charte du Jardin.

Mai : Inauguration, plantation collective et réalisation d'une butte en permaculture.



Figure 44 Charte de vie du jardin partagé de Kommer (DEV, 2018)

o Un plan de communication

Un autre outil est utilisé dans la mise en place des fiches actions ; un plan de communication. Ce dernier, élaboré par la direction communication, repose sur l'information efficace du public à la fois pour faire connaître et valoriser les actions du PEUP.

PLAN DE COMMUNICATION DU PASSEPORT VEGETAL

Objectif : susciter l'envie du public, valoriser l'action citoyenne, valoriser le savoir-faire des agents

Identité visuelle : un logo, une charte graphique, et une étiquette « Fabriqué à Vitry »

Outils : Page internet, flyer, charte, événement de lancement

Le plan de communication concerne l'ensemble des outils utilisés pour diffuser l'information. Aujourd'hui, le meilleur outil à disposition est le numérique. C'est un moyen de centraliser toutes les données utiles en touchant un public le plus large possible. Le seul outil numérique utilisé aujourd'hui est une page internet sur le site de la ville.

Les objectifs précédant ont illustré l'importance de la communication en interne et auprès du public. La mise en place du PEUP a cependant fait ressortir certaines limites comme l'organisation des services, ou l'utilisation du numérique.

3. Les Limites rencontrées du levier de communication

○ *La multiplication des services*

La première limite concerne la communication en interne. Le découpage des directions et des services suivants des compétences spécifiques, entraîne une multiplication des services. Celle-ci a pour première conséquence de ralentir l'obtention d'informations et la prise de contact avec la personne concernée. La co-construction et la communication sont d'autant plus longues lorsque le nombre de service impliqué est grand. A cette arborescence horizontale, se rajoute une organisation hiérarchique très forte, qui complexifie encore la communication dans un service ou une direction. L'exemple est apparu au sein du SEMEV, avec une perte d'informations concernant le passeport végétal, créant un sentiment de confusion.

○ *L'utilisation du numérique*

La deuxième limite du levier de communication porte sur l'utilisation du numérique. Malgré l'obtention depuis 2008, du Label Villes Internet¹⁹, avec la mise en place de postes informatiques en libre-service et le développement du haut débit. Les outils numériques utilisés par la ville en matière de communication sont vieillissants. Les réseaux sociaux ne sont pas ou peu utilisés, l'hebdo et le mensuel n'existent pas sous forme dématérialisée et le site internet n'est plus adapté aux pratiques des usagers. Ce retard sur l'utilisation du numérique, est dû à une crainte du changement de la part des décideurs politiques. La deuxième est l'absence de personnel sur le poste de « web manager » depuis quelques mois. Un frein sur la mise en place de l'innovation numérique et l'absence de compétences associée crée un décalage entre les besoins des services en termes de communication et les capacités de la direction communication.

Paradoxalement, le développement du numérique pose une autre limite; son utilisation par le public. En effet, la mise en place de l'outil n'en garantit pas l'usage, que ce soit par choix, par habitude ou par difficulté d'accès. L'utilisation du numérique, complète (sans remplacer) les processus d'information et de communication traditionnels sans les remplacer. Il doit améliorer le processus d'information et de participation des citoyens, mais ne doit pas être utilisé comme un moyen unique pour ne pas exclure une partie de la population. (Charreyron-Perchet et Selo, 2017)

4. Les potentiels d'évolution du PEUP

○ *Le développement d'une nouvelle compétence : l'animation*

La communication avec le public lors de conseil de quartier, de réunions publiques ou de rencontres associatives, met en évidence l'émergence d'une nouvelle compétence ; celle de l'animation.

Cette compétence existe déjà dans la ville au sein du SETEV avec un secteur « Animation et vie des parcs ». Il est question de la participation des citoyens dans les espaces verts existant ou l'organisation

¹⁹ Label qui encourage et récompense les initiatives locales et municipales en faveur de l'internet citoyen

d'évènement autours du végétal en ville. Il serait intéressant d'implanter cette compétence au sein du deuxième service de la DEV, en amont des projets de conception. La question se pose alors, qui détient la compétence ? Une personne, un secteur spécifique, ou l'ensemble des concepteurs afin de l'intégrer dans le plus grand nombre de projets possibles. Cette question renvoie à une organisation en interne et la définition du rôle de concepteur paysagiste. Ce dernier doit avoir un regard sur la gestion du site, la qualité paysagère du projet, l'utilisation du site par les usagers, ou encore l'aspect écologique du site. Or comme rappelé précédemment, une collectivité importante est obligée de cloisonner ses compétences comme le montre l'organisation SETEV (Figure 20).

o *La mise à jour des outils numériques utilisés*

Les limites du levier de communication mettent en lumière la complexité de l'outil numérique. Ce dernier ne doit pas supplanter les autres modes de communication traditionnelle, mais son utilisation est indispensable.



Figure 45 Carte interactive des initiatives de végétalisation citoyenne, de la ville de Rosemont (Rosemont–La Petite-Patrie, 2018)

Les habitants doivent pouvoir trouver quel type d'aménagement il y a près de chez eux (Compostage collectif, Jardin partagé, Passeport Végétal) mais également les informations associées (gestionnaire, horaires d'ouverture, fonctionnement, évènement). Sur ce modèle, il existe un plan interactif des œuvres d'arts sur la ville. Il permet de recenser les œuvres de Streets Art au même titre que le recensement

d'œuvres dans un musée par leur date de création et l'artiste associé. Un plan interactif permettrait de mettre en réseau les différents sites et d'exploiter leur complémentarité, par l'échange d'expériences, de compétences ou de matériels.

Un autre usage du numérique peut être l'amélioration du dialogue entre les citoyens et le pouvoir public. Il s'agit pour les citoyens de proposer des projets et des envies. Quant à la municipalité il est question de soumettre des projets ou des sites à adopter. En reprenant l'exemple de la carte interactive, la ville peut alors devenir force de proposition. Elle peut également communiquer de manière simple sur des sites à adopter pour mettre en place un passeport végétal, un jardin partagé ou une autre action du PEUP.

Pour conclure, les objectifs du levier de communication concernent une grande diversité d'acteurs. Cette dernière, associée à la taille de la ville (92 000 habitants) intensifie sa complexité. Cependant, des potentiels d'évolution existent, par l'acquisition de nouvelles compétences ou l'utilisation d'outils innovants.

Ainsi, les leviers techniques soulignent la transversalité du PEUP avec des objectifs liés à d'autres Directions que celle des Espaces-Verts. Que ce soit la Direction Voirie-Environnement, la Direction Architecture ou la Direction Communication. La mise en place d'un comité technique, composé des quatre directions mentionnées, autour d'une démarche commune, met en valeur le décloisonnement des compétences un changement d'organisation dans la méthode projet.

Partie III : Mise en place et leviers humains

En rappel de la partie II, les leviers sont les champs d'action du PEUP. Chaque levier regroupe plusieurs objectifs permettant de mettre en place et de défendre le PEUP et ses fiches actions auprès des directions et des décideurs politiques.

Les leviers humains sont les enjeux liés à la population. Ils concernent les citoyens acteurs dans la ville, et les habitants sans prise de position. Les leviers concernés sont politique et social.



I. Le levier politique

Le premier levier étudié est le levier politique, lié à l'opportunité d'exprimer une opinion et d'influencer la prise de décision dans la construction et le fonctionnement de la ville. (Green et Haines, 2012)

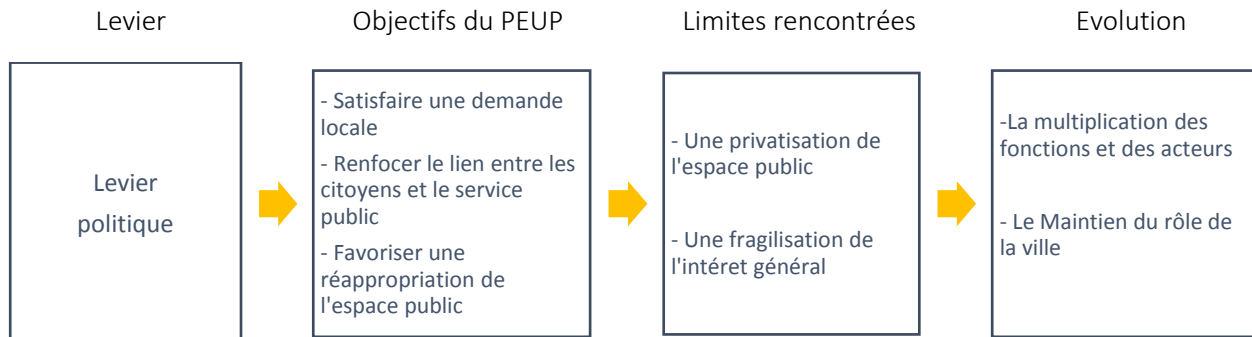


Figure 46 Le levier politique (Claire Barriere, 2018)

1. Satisfaire une demande locale

- o Une demande des citoyens pour construire une ville « pour nous²⁰ »

Un des exemples les plus forts de demande des habitants à participer à la construction de la ville provient d'« Imagine Vitry ». « Révéler la richesse sociale et la singularité culturelle des habitants de Vitry : créer des aires de jeux, utiliser des codes de reconnaissances culturelles diversifiées dans l'art urbain, intégrer les participants aux projets de construction ». (Proposition écrite lors des rencontres Imagine Vitry, 2017). Cette citation rappelle l'aspect cosmopolite de la ville abordé en

²⁰ Nous désigne les citoyens (Rencontre « Imagine Vitry », 2017)

première partie et la volonté d'ancrer cette diversité culturelle dans le paysage urbain en travaillant avec les citoyens.

La demande forte des habitants de participer à la construction de la ville, s'est donc retrouvée dans les engagements pris par la municipalité pour « concerter systématiquement les habitants, et intensifier les concertations déjà engagées dans le cadre des différents projets d'aménagement » (engagement « Imagine Vitry », 2017). La co-construction présente dans le PEUP, place donc les fiches actions dans la continuité des engagements pris par la ville.

o *Une demande de nature en ville par la sphère associative et éducative*



Figure 47 *Végétalisation citoyenne rue Vial (Margaux Dupré, 2014)*

Les premiers signes de végétalisation citoyenne sont apparus par des pieds d'arbres ou des pieds de murs végétalisés pour agrémenter l'entrée d'habitations individuelles ou de commerces.

Ce type de végétalisation sur l'espace public se fait sans demande auprès de la municipalité. Il existait avant le PEUP, qu'une seule convention de végétalisation signée à la demande d'une association.

Les centres de loisirs et les écoles sont les premiers demandeurs pour introduire des éléments de nature, par la demande de bac-sacs ou de mobiliers pour favoriser la présence de nature dans les espaces extérieurs.

Le deuxième acteur dans la demande de nature en ville auprès de la municipalité est : le milieu associatif. Deux bacs des « incroyables comestibles », mouvement national qui prône une agriculture urbaine participative, ont été plantés en 2016 par le collectif Alternatiba²¹ sur l'espace public. Les deux bacs ont été vandalisés et détruits.

Lors du Café Asso du 23 Juin organisé par la MVA, les associations ont exprimé leur envie de végétaliser la ville et plus particulièrement de la rendre plus vivable en introduisant des animaux, des espèces comestibles et en améliorant la gestion des déchets. Cependant, pour se faire les associations veulent l'aide des services techniques de la ville et le support des décideurs politiques pour pouvoir valoriser leurs actions et mettre en place des structures pérennes sur l'espace public. Le PEUP est un moyen d'accompagner les associations et les habitants dans la mise en place de ces initiatives locales.

Après avoir parlé d'une demande locale à plusieurs niveaux, cette relation met en évidence le renforcement du lien entre le service public et la société civile.

2. Renforcer le lien entre les citoyens et le service public

Il n'est pas rare que des conflits apparaissent à la suite de projet d'aménagement et notamment autour des enjeux environnementaux, qui prennent aujourd'hui de plus en plus d'importance. « La légitimité d'une décision ne peut pas seulement dépendre de sa légalité, et notamment du fait qu'elle serait prononcée par des élus ou bien qu'elle serait la résultante de

²¹ Collectif vitriot

procédures réglementaires qui auraient été bien respectées » (ADEME, 2016). Ainsi, la légitimité juridique, technique et politique n'est plus suffisante pour obtenir le consentement des usagers. Une quatrième doit être prise en compte ; une légitimité d'usage ou légitimité citoyenne. Celle-ci passe par « La compréhension, le partage et le respect de la décision » (ADEME, 2016), ce qui justifie le besoin de renforcer le lien entre les citoyens et le service public. Le PEUP répond à cette problématique à la fois en informant la population et en l'impliquant dans les actions d'écologie urbaine. (Cf Partie II, 3-Levier de communication)

3. Favoriser une réappropriation de l'espace public

Le PEUP place les habitants en tant qu'acteurs de l'espace public, dans l'aménagement et dans la gestion d'espaces végétalisés. Cette place d'acteur dans les projets les inclue dans la gouvernance des sites. En effet, la participation citoyenne, passe en premier par la gouvernance. Ces initiatives sont une prise du pouvoir sur la collectivité, qu'il s'agisse d'initiatives locales, au sein d'un territoire ou d'un quartier. Les projets participatifs présents dans le cas d'étude, comme le jardin partagé ou le compostage collectif sont mis en place par la ville, mais à la demande des citoyens. La mise en place des fiches actions répond donc à une initiative locale.

De plus les projets sont associés à une action volontaire et non un usage passif. En prenant l'exemple du jardin partagé, la parcelle cultivée devient un lieu soupaie, d'expression et de marquage sur l'espace. Dans ce sens, les jardins partagés sont une solution de réappropriation de l'espace urbain. Jonathan Durand Folco décrit dans son essai A nous la ville ! Traité de municipalisme, la perte de contrôle de la ville de la part des citoyens dû à une privatisation progressive des espaces publics. La perte de ce contrôle revient à poser la question : « à qui appartient la ville ? » (Durand Folco, conférence Montréal, 2017). Les jardins partagés ou autres espaces publics associés à une action citoyenne deviennent alors des « communs ». Les « communs » sont des espaces collectifs avec des règles communes et des ressources partagées regroupant une communauté de participants.

Dans la continuité, l'initiative citoyenne implique un engagement pour une idéologie, des principes ou un mode de vie. Le PEUP favorise l'engagement citoyen sur la place de la nature en ville. L'exemple d'un vitryot se qualifiant de « terroriste des fleurs, qui sème des fleurs dans toute la ville, puis repassent pour voir si elles ont poussé ou pas » (Vitriot, Asso-café 2018) illustre une prise de position marquée.

Le PEUP est donc un support d'implication citoyenne et d'activités susceptibles de donner aux citoyens une opportunité d'influencer la construction de la ville. Cela peut aboutir à un sentiment de contrôle et donc de réappropriation.

4. Les Limites rencontrées du levier politique

o Une privatisation de l'espace public

L'objectif de réappropriation de l'espace public conduit à un frein ; la privatisation de l'espace. Elle concerne une appropriation trop forte de l'espace par une association, un groupe d'utilisateur ou un utilisateur lui-même. Cette privatisation est en partie due à l'ouverture de la gouvernance dans les projets

participatifs (Racine, 2008). Le jardin partagé de Kommer, montre qu'il s'agit d'une ouverture de gouvernance dans la mise en place et dans la gestion de l'action.

La création de la Charte de vie du jardin partagé s'est faite en concertation avec l'Association Vitriote Solidaire, le groupe scolaire Eugénie Coton et quelques habitants. Les règles de vie ont donc été érigées avec l'avis de chacun, autour d'un principe « il est interdit d'interdire » et d'une vision commune ; un jardin public accessible à tous. Après quelques mois l'acteur principal du jardin est l'association. Cela s'explique par la fermeture du groupe scolaire durant une partie de la période estivale et le départ en vacances d'un grand nombre de riverains. La présence d'une seule association et la faible gestion de la DEV a conduit à une appropriation très forte du jardin. Cette appropriation s'est rendue visible par la mise en place de nouveaux panneaux « il est interdit de cueillir sans autorisation ». La multiplication de ces panneaux, la clôture de l'espace, et la présence d'une seule association créent une zone de flou entre espace public et espace privé. Cela peut donc être un frein pour des personnes souhaitant jardiner seules dans le jardin, sans adhérer à une association.

- *Une fragilisation de l'intérêt général*

La privatisation de l'espace public, peut amener à une perte de l'intérêt général ; fonction clés de l'action publique. L'intérêt d'un groupe, d'une association ou d'un collectif ne correspond pas forcément à un intérêt général. Si l'action ne correspond pas à celui-ci, elle doit cependant correspondre à une utilité sociale. La « notion d'intérêt général ne reflète plus totalement une réalité de terrain qui mélange actions directes de l'Etat, actions concertées associations/Etat et actions des citoyens. Émerge alors une notion multidimensionnelle, celle de l'utilité sociale qui naît de la délégation par l'Etat de certaines missions et services d'intérêt général » (Engels, 2007). Il s'agit donc d'une délégation par la collectivité, mais elle en reste le garant. En effet, « La collectivité ne saurait circonscrire son rôle à celui d'un simple prestataire de service ». ((Charreyron-perchet²² et Selo²³,2017). Pour cela, Il est donc nécessaire de délimiter avec clarté les rôles de chaque acteur en amont de la démarche participative.

5. Les potentiels d'évolution du PEUP

- *La multiplication des fonctions et des acteurs*

La privatisation de l'espace public a fait ressortir le danger d'un seul acteur sur un site. La multiplication des acteurs est donc essentielle pour un projet qui se situe sur l'espace public. L'évolution du PEUP serait d'associer systématiquement différentes actions sur un site. Ainsi, un site devrait regrouper différentes fiches actions du PEUP, avec un ou plusieurs acteurs par action. Chacune pouvant être spécifique, mais leur mise en relation crée un projet à usage multiple, comme par un verger accueillant un lieu de compostage et un rucher. Cette diversification des usages et des acteurs se rapproche de l'utilité sociale. Enfin, la multiplicité des acteurs permet de maintenir la pérennité du site dans le cas où certains sortiraient du projet.

²² Chargée de mission stratégique ville durable au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer

²³ Chief digital office de la ville de Mulhouse

o *Le maintien du rôle de la ville*

Pour reprendre une citation utilisée précédemment, « La collectivité ne saurait circonscrire son rôle à celui d’un simple prestataire de service ». (Charreyron-perchet et Selo, 2017). La ville doit garder une implication active dans les projets en assurant un accompagnement et un suivi. Celui du Passeport Végétal a été anticipé en mettant en place des visites semestrielles et annuelles sur l’ensemble des sites végétalisés. Ces visites ont pour but de vérifier le respect des règles imposées par la charte. En cas de dysfonctionnement, la ville est en droit de mettre fin à l’Autorisation d’Occupation Temporaire.

La ville doit rester force de proposition, notamment grâce à ses compétences techniques, qui lui donne un rôle de conseil. Ses compétences peuvent être valorisées en mettant en lien les jardiniers de la ville avec les associations, les collectifs ou les habitants impliqués dans un site du PEUP.

II. Le levier social

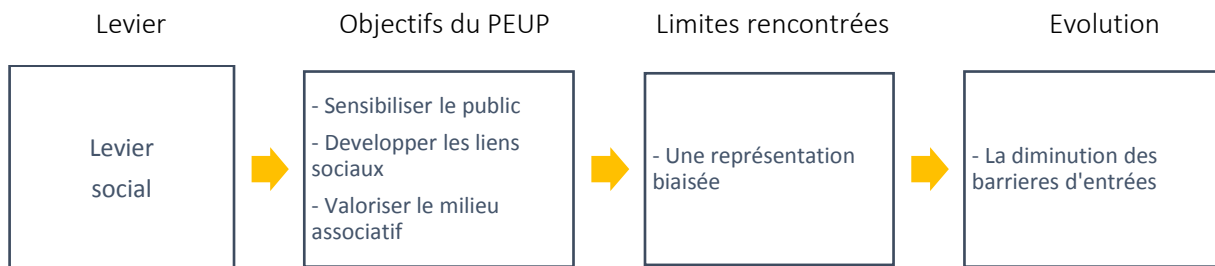


Figure 48 Le levier social (Claire Barriere, 2018)

Le levier social correspond aux relations entre les individus (Green et Haines, 2011). Le PEUP développe des actions propices au développement d’interactions sociales par une dynamique personnelle et collective.

1. Sensibiliser le public



Figure 49 Guide des plantes sauvages des villes de France (Muséum National d’Histoire Naturelle, 2012)

L’introduction et le levier environnemental ont rappelé que les urbains souhaitent des villes vertes. Cependant, les contraintes apportées par celles-ci ne sont pas toujours bien perçues comme l’illustre les plaintes des riverains concernant les fleurs au sol au printemps, ou le développement de la flore spontanée. La sensibilisation du public répond donc à la vision erronée de la nature, décrite dans les limites du levier environnemental. (Cf Partie II)

Le fonctionnement et la place de la nature en ville doivent être expliqués, et idéalement appropriés par les habitants. La sensibilisation de la population passe par un rôle de conseil sur les différentes actions mis en place. Que ce soit par les ateliers sur la

gestion de l'eau dans le jardin partagé de Kommer, ou des fiches techniques sur les plantes nectarifères pour les détenteurs du Passeport Végétal. Certaines fiches actions du PEUP ont un rôle éducatif spécifique. Il s'agit des sciences participatives. A l'image des protocoles Propage et Florilèges²⁴ réalisés par les agents de la ville, les écoles ont la possibilité de mettre en place l'observatoire vigie-nature²⁵.

Enfin, les actions du PEUP ont pour but de sensibiliser plus largement sur le rôle de citoyen dans la ville. Les projets associés doivent apporter des compétences réutilisables dans le quotidien, comme la capacité de travailler en équipe, de mieux se connaître soit même, de prendre des décisions, de communiquer ou de respecter le travail d'autrui. Ces compétences indispensables dans la vie citoyenne, sont préférentiellement retrouvées dans les actions collectives. (Robinson et Zajicek, 2015).

2. Développer les liens sociaux

Le deuxième objectif visé est de développer les liens sociaux. La majorité des fiches actions du PEUP se reportent à une action collective. Il s'agit donc de lieux d'échange et de partage. Le jardin partagé est un bon exemple. En effet, il rassemble une communauté : les jardiniers, sur un lieu donné, créant des interactions entre les usagers. Ces interactions peuvent être liées à des échanges de plans, de graines, ou de conseils sur les pratiques maraichères. Le partage est une notion clés du fonctionnement interne du jardin, mais pas seulement. Le jardin partagé de Kommer a basé son système de récolte sur le partage entre les jardiniers lors de moments collectifs. En cas de surproduction, quelques-unes ont donné lieu à une distribution de légumes à la sortie des classes scolaires.

3. Valoriser le milieu associatif

Enfin, le dernier objectif du PEUP est, la valorisation des actions collectives, et notamment de l'action associative. L'action collective garantie une stabilité plus forte qu'une action individuelle. C'est pourquoi le PEUP s'appuie en grande partie sur le milieu associatif. Il s'agit de valoriser l'engagement que représente l'implication dans une association. Cette dernière représente un engagement pour un système, ou un mode de vie. De plus, les associations représentent une stabilité dans le temps, par le nombre de personnes impliquées.

La ville a recensé 420 associations en 2014. La majorité d'entre elles ont une activité sportive ou culturelle. La nature et l'environnement ne sont pas absent du monde associatif, comme le montre les associations, Couleur Lilas et Planète Lilas, menant des activités agricoles. D'autre associations ont des activités associées à l'écologie, que ce soit la récolte des invendues en fruits et légumes, la gestion de ruches ou encore l'éco-pâturage. En plus des associations, il faut compter sur les collectifs (qui sont peu nombreux, mais qui peuvent regrouper un grand nombre de citoyens comme Alternatiba) ou les

²⁴ Deux observatoires dédiés aux gestionnaires d'espaces verts fondé par le Muséum national d'Histoire naturelle

²⁵ Fondé par le Muséum national d'Histoire naturelle, le Canopé Paris et Natureparif, Vigie-Nature École est l'adaptation dédiée au monde scolaire du programme de sciences participatives Vigie-Nature du Muséum

amicales de locataires. Ces derniers ont une influence forte sur la ville. Les amicales des locataires du Port à l'anglais sont par exemple les premiers à avoir signé la convention de mise à disposition d'un site de compostage de quartier. Enfin, la moitié des demandes de sites de Compostage de quartier et du Passeport Végétal, proviennent d'amical des locataires.

Les associations et les amicales de locataires travaillent déjà avec la municipalité, que ce soit pour de la concertation dans des démarches tel que « Imagine Vitry », ou dans l'élaboration de projets. Dans ce cadre, la Maison de la Vie Associative détient le rôle d'intermédiaire entre les structures associatives et les services techniques. La MVA connaît la majorité des associations vitriotes, leur fonctionnement, leurs points forts et leurs points faibles, ce qui facilite ce travail de mise en relation.

4. Les limites rencontrées du levier social

o Une représentativité biaisée

Le choix de travailler préférentiellement avec des structures organisées, pose un premier problème de représentativité. En effet, L'action collective est donc privilégiée sur l'action individuelle. Or, toutes les personnes ne s'associent pas à un collectif. L'oubli des individus ne s'inscrivant pas au sein d'un groupe (association, collectif, ou autre) et la valorisation de structures organisées par leur implication dans la ville peut-il avoir comme conséquence de renforcer le fossé entre les deux ?

Pour des personnes seules, ou en retrait, il peut être difficile de s'associer à un groupe. La première étape consiste la plupart du temps à pratiquer et utiliser le site, de manière individuelle. Le caractère collectif ou individuel représente seulement un des critères de représentativité. Mais comment définir une liste exhaustive de critères représentatifs de la population urbaine ? On parle de participation citoyenne lorsqu'il s'agit d'un projet à l'échelle de la ville (exemple : le passeport végétal) tandis que les projets à l'échelle d'un site, d'une rue ou d'un quartier sont associés à une représentativité des usagers. Le périmètre ou l'échelle d'un projet est donc un premier élément pour définir la population concernée.

Le périmètre d'un aménagement physique est facile à déterminer. Mais le périmètre d'influence ou d'incidence est beaucoup plus compliqué à identifier et dépend des usages. En effet « le périmètre d'influence d'un projet ne serait se restreindre aux limites technico-administratives dans lequel s'inscrit officiellement l'opération. [...] Il convient d'en avoir une approche à la fois large et précise » (ADEM, 2107)

Une approche large revient à ne pas considérer uniquement les habitants ou les riverains, mais l'ensemble des usagers qui fréquentent le site de manière volontaire ou involontaire. Il s'agit des habitants, mais également des travailleurs, des visiteurs ou toutes personnes de passage. Ce sont donc des personnes qui utilisent et s'approprient l'espace de manière différentes.

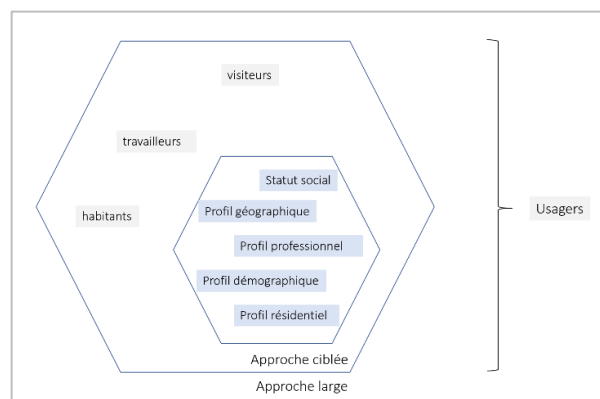


Figure 50 Approche de la représentation dans projets participative d'après un rapport de l'ADEM de 2016 (Claire Barriere, 2018)

Cependant une approche large ne peut suffire à caractériser la population concernée. L'âge, le profil social, géographique, professionnel ou résidentiel ont un impact sur l'usage et donc un impact sur la représentativité de la population concernée.

5. Les potentiels d'évolution du PEUP

o *La multiplication des acteurs et des moyens de communication*

La recherche de critères de représentation met en lumière sa complexité. Le cas idéal n'existe pas, puisqu'il faudrait que 100 % des usagers participent au projet. Or le participatif repose sur l'engagement volontaire des personnes. Il est donc important de remettre en question les propositions et les avis obtenus de la participation, face à la représentativité du groupe concerné.

Les voies d'évolution pour améliorer la représentativité restent incertaines. Cependant, Il est important de se demander à chaque étape, quel est le public visé ? Que ce soit par la communication, ou les événements organisés. La communication ne doit pas se restreindre aux associations et aux conseils de quartier, elle doit toucher l'ensemble du public. Les événements portés par la ville tel que la Fête des Lilas²⁶ ou les fêtes de quartier, sont des moments fédérateurs de l'ensemble de la population. La communication lors d'événement fort de la ville peut donc être un bon moyen de toucher un public large. L'évènementiel peut également être utilisé sous forme d'un aménagement temporaire. Ce dernier peut servir d'expérimentation de l'usage, sans cibler un public particulier. Un second moyen de communication peut être les centres sociaux. Ce sont des structures associatives en partenariat avec la ville et soutenue par la Caisse d'Allocation Familial. Ils travaillent en collaborations avec les habitants, regroupés en associations ou non. Leurs principales missions étant ; la mise en place d'actions et de services pour encourager la prise d'initiative citoyenne.

Ainsi la multiplication des acteurs et des moyens de communication peut contribuer à améliorer la représentativité des usagers. Cette partie démontre cependant la complexité de l'échantillonnage de la population lors de projets participatifs.

Pour conclure, les leviers humains illustrent l'importance du PEUP sur la population, que ce soit par son implication dans la construction de la ville ou la valorisation de l'action collective. En outre, les freins rencontrés tel que la privatisation de l'espace public ou la complexité de la représentativité dans les projets, sont difficilement contrôlables. Les potentiels d'évolutions associés sont restreints, mais mettent en avant l'intérêt de la communication comme levier.

²⁶ Fête annuelle au début de l'été

Conclusion

L'interview du Maire de Vitry-sur-Seine, prononcée dans le cadre du premier « Mardi d'Imagine Vitry » et citée en avant-propos, a réaffirmé la « légitimité de l'expertise des habitants dans la co-construction » (Jean-Claude Kennedy, 2018). La démarche « Imagine Vitry » a commencé au Printemps 2017. Depuis, une première phase d'enquêtes, de rencontres, de propositions par les habitants puis d'engagements par la ville, a eu lieu. Il est maintenant temps de travailler sur la mise en œuvre de ces engagements bâtis sur la construction collective du « ²⁷Grand Vitry ».

A ce contexte, le besoin de nature en ville ce rajoute. L'Observatoire des villes vertes, créée par L'UNEP et Hortis, démontre les enjeux de la végétalisation urbaine et la volonté citoyenne de vivre dans des villes vertes.

Les enjeux forts du participatif et de la nature en ville introduisent l'écologie urbaine participative comme un élément solide de la construction du paysage urbain. En effet, elle place les habitants en tant qu'acteur de l'écosystème urbain, tout en préservant le bon fonctionnement de ce dernier. Cependant, si le rôle de l'écologie urbaine participative n'est plus à défendre, la mise en place d'une démarche globale au sein de l'action publique n'est pas acquise et reste à cadrer.

Les actions en écologie urbaine participative pilotées par la DEV, ne sont pas apparues aujourd'hui. Bien que la direction a toujours répondu aux demandes locales de projet de végétalisation citoyenne, aujourd'hui, la DEV veut renforcer l'écologie urbaine participative en devenant force de proposition à l'échelle global du territoire tout en favorisant l'initiative citoyenne. Pour cela elle a mis en place le PEUP ou Plan d'Ecologie Urbaine Participative.

La mise en place du PEUP se base sur des leviers techniques et humains. Les premiers sont reliés au fonctionnement des directions et des services de la ville, ainsi qu'aux rouages de l'écosystème urbain. Les premiers leviers attendus sont d'une part le levier environnemental avec l'amélioration du cadre de vie et de la gestion de l'espace public et d'autre part le levier économique associé au budget de fonctionnement. En outre, il existe un dernier levier : la communication. Elle est essentielle pour valoriser les actions de la ville auprès du public, ainsi que pour améliorer l'efficacité de la transversalité des services.

Les seconds leviers sont liés à la population, aux interactions entre les individus, et au rôle que les habitants jouent dans la ville. Il s'agit du levier politique qui concerne la place des habitants dans la prise de décision et dans l'usage de l'espace public. Et le levier social qui représente les relations entre individus et l'organisation d'une action collective.

Les problématiques rencontrées dans les différents leviers, créent des connections avec les autres leviers. Par exemple, les freins majeurs du levier environnemental sont financiers et sociaux de par la vision « stérile et propre » du végétal. La juxtaposition des leviers n'est donc pas suffisante. Les leviers ont des rôles spécifiques, mais ce sont leur interdépendance et leur poids dans l'action public qui créent la vision la plus juste du PEUP.

²⁷ Référence au Grand Paris, terme utilisé dans les propositions des habitants et les engagements de la ville

Une fois les leviers de mise en place du PEUP étudiés, le choix de la pertinence de l'outil apparaît. La première réponse se trouve dans son caractère évolutif. La boîte à outils créée, permet l'ajout et le retrait de fiches actions rendant le projet du PEUP évolutif. De plus, le PEUP reposant sur un équilibre entre pouvoir public et action citoyenne, ou compétences techniques et participation, assure une utilité sociale aux actions réalisées.

Bien que, la création du PEUP a remis en question la liste des 22 engagements pris par la ville dans le cadre d' « Imagine Vitry », qui soulignait l'absence de la valorisation de la nature en ville. De plus, le PEUP se situe à l'échelle d'un service, le SETEV, et d'une direction, la DEV, et non à l'échelle de la collectivité. Cela pose une première problématique du lien entre le PEUP et Imagine Vitry à la fois en termes d'organisation pour les services, mais également en termes de visibilité vis-à-vis du public.

Enfin, l'utilisation de Vitry-sur-Seine comme cas d'étude unique, ne peut amener à affirmer des généralités. La liste des paramètres décrits dans le contexte et les leviers n'est pas exhaustive, et concerne les problématiques propres à la ville. Cependant, un certain nombre de points communs, comme la nature de la structure (une collectivité territoriale), la taille de la ville, le contexte culturel, démographique, politique ou social sont des appuis pour comparer les observations et conclusions obtenues dans d'autres collectivités. L'analyse des leviers et les retours d'expériences d'autres villes, notamment de Montreuil, a révélé l'importance des rouages de chaque territoire et l'adaptabilité de la stratégie à mener en fonction du contexte.

BIBLIOGRAPHIE

- ATELIER D'ARCHITECTURE AUTOGEREE. Une stratégie d'écologie urbaine participative, LUP n°10, Mars 2009
- ATELIER PARISIEN D'URBANISME. La ville autrement, Initiatives citoyennes - Urbanisme temporaire - Innovations publiques - Plateformes numériques, 2017
- ASTERES. Les espaces verts urbains : Lieux de santé publique, vecteurs d'activité économique, 2016
- BACQUE Marie-Hélène et SINTOMER Yves. La démocratie participative. Histoires et généalogies . La Découverte, coll. « Recherches », 2011
- BAUDRY Sandrine et al. Compte-rendu colloque; de friche en jardins, Jardins familiaux et collectifs, Gradignan, 2015
- BLONDIAUX Loïc. Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative, Le Seuil, 2008
- CEREMA. Implication citoyenne et nature en ville : Premiers enseignements issus de sept études de cas en France, Cerema, Connaissance, 2016
- CHARREYRON-PERCHET Anne et SELO Tanguy. Synthèse - Gouvernance, démocratie participative et "design thinking" [en ligne]. 24 Janvier 2017. [Consulté le 16 Juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.strategie.gouv.fr/debats/gouvernance-democratie-participative-design-thinking>
- COMISSARIAT GENERAL DE L'EGALITE DES TERRITOIRES. Les jardins partagés pour dynamiser les quartiers et les territoires, En bref, n°18. [En ligne]. 2017. [Consulté le 9 Aout 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-18-cget-05-2016.pdf>
- DEMAILLY Kaduna-Eve. Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? Echo-Géo revue, n°27. [En ligne]. 2017. [Consulté le 24 Juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://echogeo.revues.org/13702>
- DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE. Comment se présente un budget local ? [En ligne]. 3 juin 2018. [Consulté le 17 Juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/collectivites-territoriales/budget-local/comment-presente-budget-local.html>
- DUCHEMIN Eric, WEGMULLER Fabien et LEGAULT Anne-Marie. Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers. Vertigo, 2010, volume 10, n°2. [En ligne]. 2017. [Consulté le 25 Juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://vertigo.revues.org/10436>
- EMELIANOFF Cyria. L'écologie urbaine entre science et urbanisme. Quaderni, n°43, Hiver 2000-2001.
- ENGELS Xavier, HELY Matthieu, PEYRIN Aurélie et TROUVE Hélène. De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2006
- GRAFMEYER Yves et JOSEPH Isaac. L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine, Flammarion, 2009
- GREEN et HAINES, Asset Building and Community Development, Sage Publications, 2012

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONMIQUES. Commune de Vitry-sur-Seine [En ligne]. 2015 . [Consulté le 8 Juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-94081>

KOCH Marjolaine. Espace public : prendre en compte la maîtrise d'usage [en ligne]. 16 Mars 2013. [consulté le 2 Aout, 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.lettreducadre.fr/13042/espace-public-prendre-en-compte-la-maitrise-dusage/>

MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT. Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. Island Press, Washington, DC. , 2005

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Les Observatoires de Vigie Nature [en ligne].[sans date]. [Consulté le 5 Juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.mnhn.fr/fr/participez/contribuez-sciences-participatives/observatoires-vigie-nature>

PISANI Francis, Citynnovation, Trois niveaux de participation citoyenne, Le Monde [en ligne]. 6 Février 2017. [Consulté le 24 Juillet]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/citynnovation/article/2017/02/03/trois-niveaux-de-participation-citoyenne_5074125_4811669.html

RIVIERE Louise-Marie. Concevoir avec les habitants. PLANTE ET CITE n°4, Juillet 2018, p. 56–57.

RACINE, Jean-Benard. Projet urbain et démarche participative: contribution géographique à la possibilité de choisir sa ville aujourd'hui, quelques leçons de l'expérience lausannoise, Bulletin de la Société géographique de Liège, n°50, 2008, p. 5-15

SAGOT-DUVAUROUX Jean-Louis. Connaître Vitry, [s.n.]. Vitry, 2002

TREANTON Jean-René. L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine. Présentation d'Yves Grafmeyer et Isaac Joseph. In: Revue française de sociologie, 1980. [En ligne]. 22 Avril 2018. [Consulté le 28 Juillet 2018]. Disponible à l'adresse : www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1980_num_21_1_6947

UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DU PAYSAGE et IFOP. Ville en vert, Ville en vie : un nouveau modèle de société, 2016

VAL'HOR et PLANT ET CITÉ, Les bienfaits du végétal en ville – Synthèse des travaux scientifiques et méthode d'analyse, 2013

VITRY-SUR-SEINE. Le grand Pari Humain, Les éditions Textuel, 2016

VITRY-SUR-SEINE. Dossier spécial Imagine Vitry, le mensuel, n°149, Février 2018, p.14-28

« Cultiver son jardin est un acte politique »
(Pierre Rhaby, 2010)²⁸

²⁸ essayiste, agriculteur, romancier, écologiste et poète français, fondateur du mouvement Colibris.

**AGROCAMPUS
OUEST**

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire : 2017 - 2018

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des Espaces Végétalisés
Urbains

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

ANNEXES

Les leviers techniques et humains de mise en place d'un Plan d'Ecologie Urbaine Participative Cas d'étude : Vitry-sur-Seine

Par : Claire BARRIERE

Soutenu à Angers, le 17 Septembre 2018

Devant le jury composé de :

Président : Gilles GALOPIN

Maître de stage : Margaux DUPRE

Enseignant référent : Emeline ESTCATS-GUILLOU

Jury extérieur : Damien Rousseliere

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

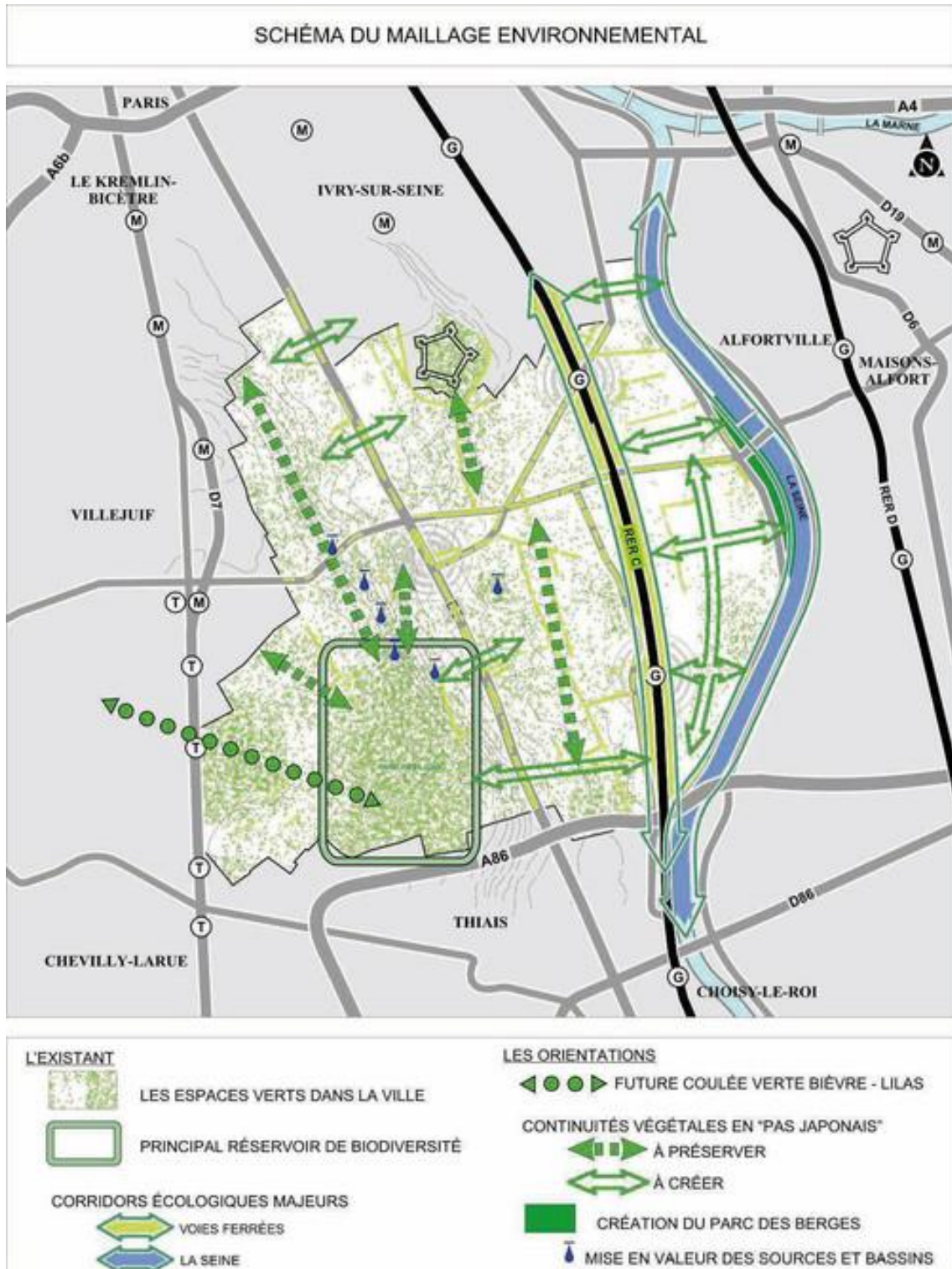
Ce document est soumis aux conditions d'utilisation



«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»

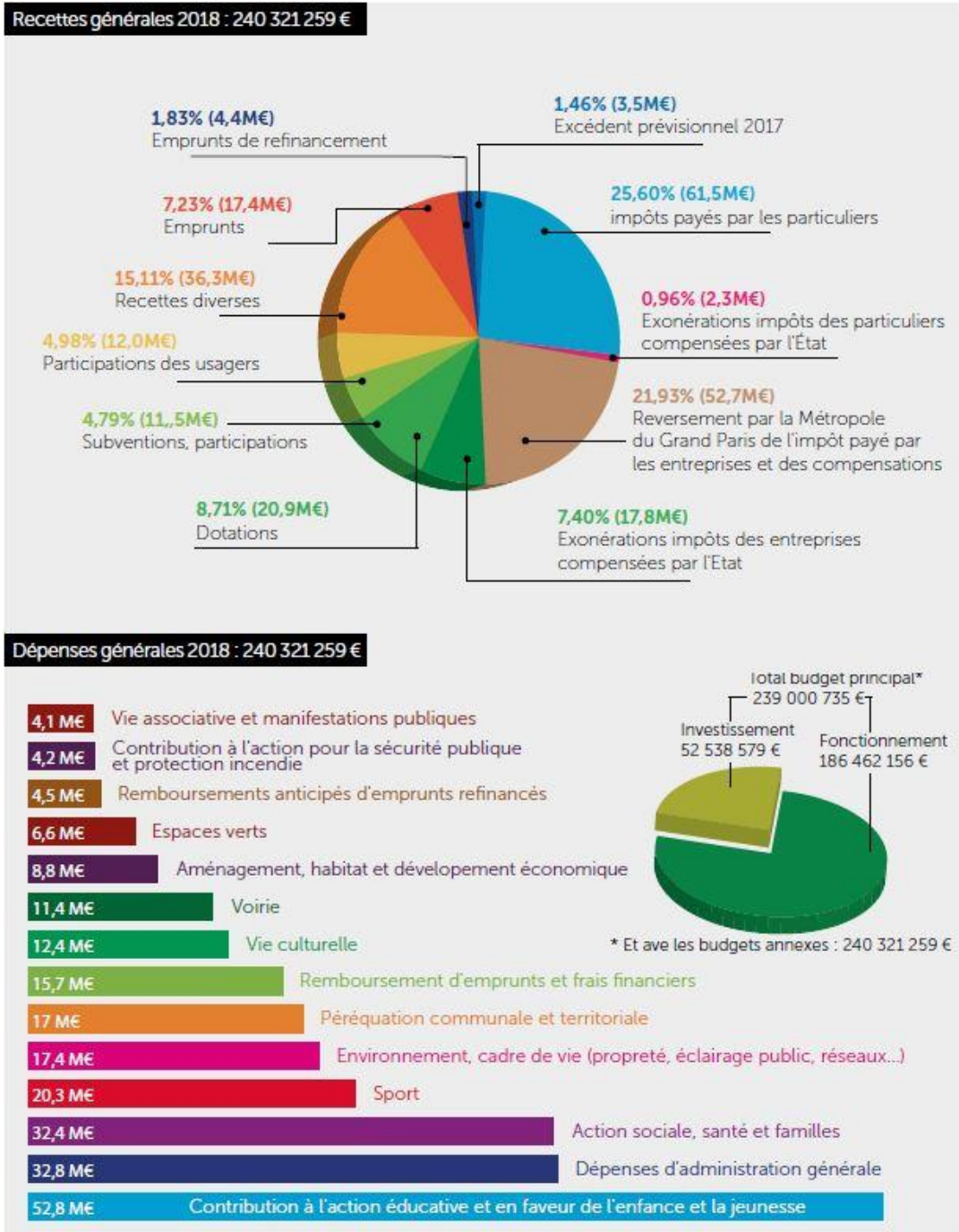
ANNEXE III

Schéma du Maillage Environnemental
(Direction des Espaces Verts, 2012)



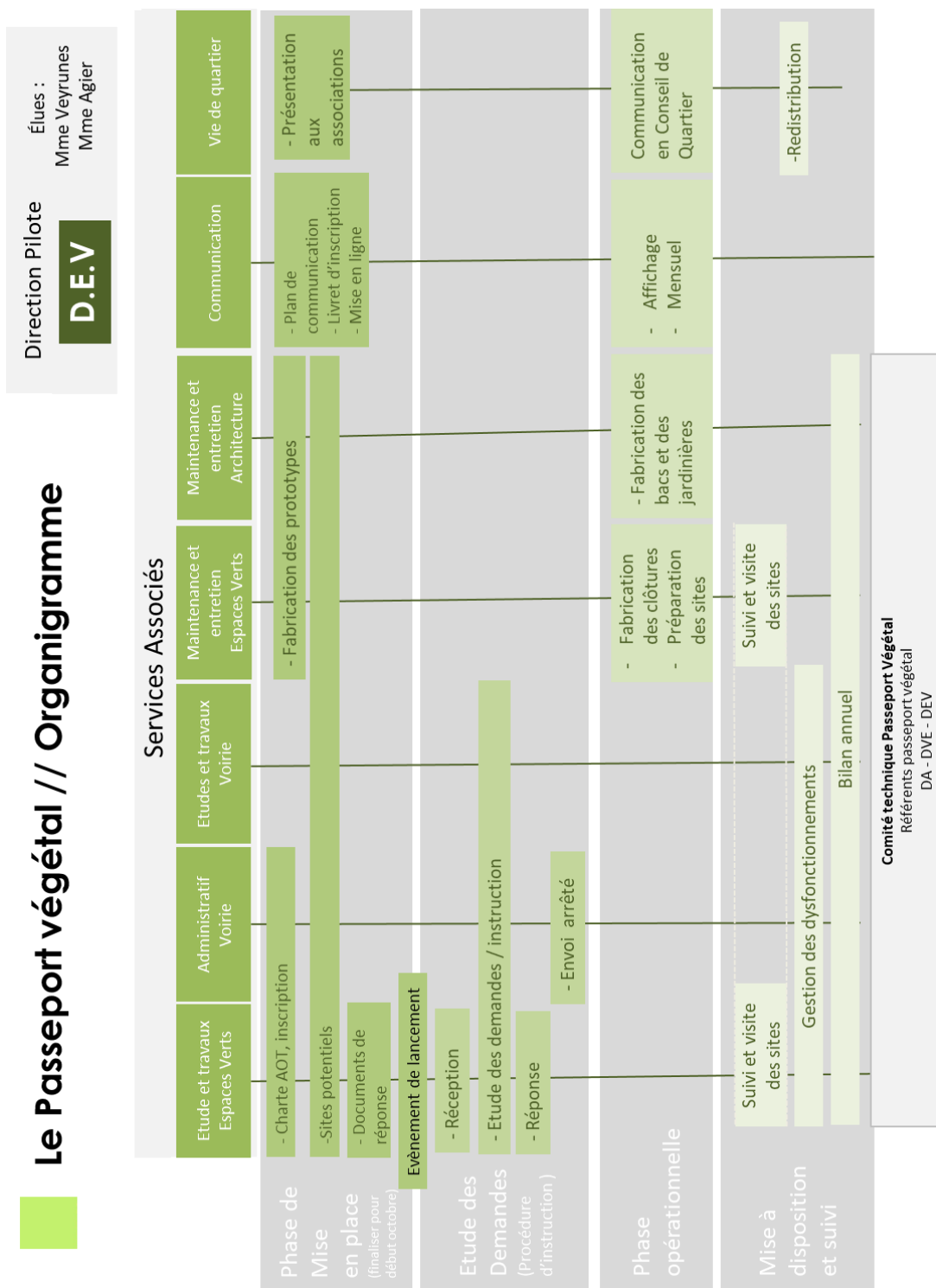
ANNEXE IV

Répartition du budget local de Vitry-sur-Seine (Vitry-sur-Seine, 2018)



ANNEXE V

Organigramme du Passeport Végétal (Direction des Espaces Verts, 2018)





Diplôme : Ingénieur
Spécialité : Paysage
Spécialisation / option : Ingénierie des Espaces Végétalisés Urbains
Enseignant référent : Emeline ESCATS-GUILLOU

Auteur : Claire BARRIERE

Date de naissance* : 1 juin 1994

Nb pages : 40 Annexe(s) :4

Année de soutenance : 2018

Organisme d'accueil :

Service Etudes et Travaux de la ville de Vitry-sur-Seine

Adresse :

1 rue Meissen

944000 Vitry-sur-Seine

Maître de stage : Margaux DUPRE

Titre français : Les leviers humains et techniques de mise en place d'un Plan d'Ecologie Urbaine Participative

Titre anglais : Human and technical levers to set up a Participative Urban Ecology Plan

Résumé (1600 caractères maximum) :

La démarche « Imagine Vitry » initiée par la ville depuis 2017 place les habitants de Vitry-sur-Seine au cœur d'un renouvellement urbain dense, influencé par la construction du Grand Paris. Le besoin de naturalité des citadins et les enjeux de la construction de villes vertes se superposent à la participation croissante des habitants. L'écologie urbaine participative prend alors toute sa légitimité dans l'action publique. La Direction des Espaces-Verts de Vitry-sur-Seine a toujours répondu aux demandes locales de végétalisation citoyenne. Aujourd'hui, elle souhaite renforcer l'écologie urbaine participative en créant le PEUP, ou Plan d'Ecologie Urbaine Participative. La mise en place de ce dernier se base sur des leviers techniques et humains. Les premiers concernent le fonctionnement des directions et des services de la ville, ainsi que les rouages de l'écosystème urbain. Les seconds sont liés à la population, aux interactions entre les individus, et l'implication des habitants dans la ville.

Abstract (1600 caractères maximum) :

The « Imagine Vitry » campaign, launched in 2017, puts the resident of Vitry-sur Seine in the center of the urban renewal, influenced by the "Grand Paris"-project constructions. The necessity of nature for the urban citizen and the challenge to build green cities, superpose with the growing citizen participation movements.

In this context, the participative urban ecology becomes a significant part of the city public action. The Vitry-sur-Seine Green Space and Environment Direction always replied to the demand for citizen initiated revegetation.

Nowadays, the direction wants to consolidate these actions by creating a global action plan: the PEUP (Plan d'Ecologie Urbaine Participative/Participative Urban Ecology Plan).

The implementation is based on technical and human levers.

The first deals with the inner processes of the city's technical departments and services, as well as of the urban ecosystem.

The latter are related to the population, the interactions between individuals, and the involvement of the inhabitants in the city.

Mots-clés : écologie urbaine, écologie urbaine participative, participatif, espace public, espace végétalisé, leviers

Key Words: urban ecology, participative urban ecology, participative, public space, green space, levers